

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litté-
rature & autres remarques curieuses.*

Janvier 1712.

TOME XVI.



Imprimé.

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enteigne de la Verité.

M. DCC. XII.



AVIS AU LECTEUR.

*Vous qui sur mon Ouvrage,
Daignez jeter les yeux;
Si vous n'y blâmez rien, vous n'êtes pas trop sage,
Si vous y bâtez tout, vous êtes envieux.*

PAR les soins d'un pieux feneant, qui negligéant les devoirs de son état, pour faire les fonctions d'un Colporteur, est allé de porte en porte donner à lire le *Mercure Historique d'Hollande* du mois d'Octobre (que le hazard lui avoit mis en main) j'ai sçu que cet Auteur à la page 153. s'étoit mis de mauvaise humeur, de ce qu'il avoit lû dans mon mois d'Octobre page 153 *Que les Hoilandois avoient été dispensés de river le Canon pour les progres des Armes des Alieez en Dauphiné*

Ce crime m'auroit été pardonné par un autre Ecrivain; mais tout est à craindre d'un cœur ulcéré de jalousie. Comme je suis plus flegmatique que lui, je le prie de pardonner ma *mauvaise plaisanterie*, en consideration d'une Epigramme que je lui envoie pour ses ébaines; c'est la seule réponse que je destine à sa critique, faite ou à faire.

A l'Auteur du *Mercure Historique*.

*Celebre Auteur d'un très mauvais Journal,
Qui vous croyez le plus grand des Apôtres,
Efforcez vous d'écrire un peu moins mal,
Ou taisez-vous sur les écrits des autres.
Vous vous tuez de chercher dans le nôtre,
De quoi blâmer, & vous le trouvez bien,
He as ! pour moi, je cherche dans le vôtre,
De quoi louer - & je n'y trouve rien.*

LA CLEF DU CABINET³ DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Janvier 1712.

ARTICLE I.

*Recapitulation de ce qui s'est passé de plus
considerables en Europe pendant le cours de
l'année 1711. accompagné de reflexions poli-
tiques & de remarques historiques.*

I. **C**ETTE LOURDE MACHINE
qu'on nomme le MONDE,
dont l'Europe ne fait qu'une me-
diocre partie, nous est represen-
tée comme une rouë qui tourne
toujours, quoique lentement. Sur le haut de
cette machine on voit le present, qui par le
mouvement de la rouë suit le passé: c'est de
ces deux tems dont on forme ce que nous ap-
pelons *l'Histoire*: la partie de la rouë qui est
au dessous, nous est invisible; comme elle
contient l'avenir, que la suite des tems mani-
festera, il n'y a que la seule Astrologie judi-
ciaire qui prétend d'avoir le privilege de rai-
sonner de ces événemens inconnu à ceux qui
travaillent pour l'Histoire du tems.

*La Machi-
ne du monde
représentée
par une rouë.*

L'année 1711. que nous venons de finir,

Considérations sur la desolation de l'Europe, & de la dureté des Princes Chrétiens.

s'est écoulée comme les précédentes; quoi qu'elle ait été féconde en événemens singuliers, nous y avons encore aperçu beaucoup de haine, d'envie, & de jalousie entre les Puissances Chrétiennes; leurs bras sont toujours armés de fer & de flammes pour se déchirer les uns les autres; au gré des cœurs remplis d'injustice, un seul Roi ne suffit pas pour chaque Trône. Pour y monter, certaines Puissances ne veulent plus admettre les regles ordinaires de la succession, ni les droits du sang acquis par la naissance; on n'écoute pas même la voix unanime des peuples. Il n'est plus au choix de ceux-ci d'adopter les Souverains, que la nature & les loix de l'Etat leur offrent; on veut qu'ils ne les attendent que du sort de la violence des armes, du caprice des étrangers, en un mot de la main de leurs ennemis.

Le sang répandu de plusieurs milliers d'hommes, le saccagement des Provinces & des Royaumes entiers, le siege d'un grand nombre de Villes & plus de trente Batailles données depuis le commencement de cette guerre; la ruine d'une infinité de familles: la peste, la disette, enfin la mort, qui en prenant les plus grands Potentats de dessus le Trône, les a précipitez dans le Tombeau, & mis toutes les Cours de l'Europe en deuil, ont été les suites de cette guerre: cependant toutes ces horreurs & ces calamitez, quelque certaines & generales qu'elles soient, n'ont pas été capables d'amolir les cœurs endurcis.

Ce qui s'est passé en Espagne,

II. Passant de ces considerations generales aux principaux événemens de l'année dernière, nous allons d'abord conduire nos Lecteurs en Espagne: les vainqueurs de la Bataille de Saragosse

des Princes &c. Janvier 1712. 5

goffe s'étant promis pour fruit de cette victoire, la soumission entière de toute la Monarchie d'Espagne firent marcher à Madrid une multitude d'Etendards des Nations différentes, que l'envie, la jalousie & la haine ont unies depuis plusieurs années: cet événement arriva dans un tems où il sembloit que Dieu avoit joint ses armes à celles des ennemis des Couronnes de France & d'Espagne: je veux dire dans le tems que la famine & la mortalité allar- moient plus la France, que les progrès des armes de ses ennemis n'étoient la Nation: dans un tems encore que toutes les Troupes Françoises ayant (peu auparavant) évacué l'Espagne, laissoit aux Alliez une libre carrière d'entreprendre tout ce qu'ils voudroient.

La rapidité de leurs conquêtes flatoit de plus en plus la presumption de ceux, qui, par les vûes d'un intérêt particulier avoient traversé, & rendu infructueuses les Conférences de Paix tenues quelques mois auparavant à Gertruydenberg.

Dans le tems que tout secours humain paroïssoit impossible, presque toute l'Europe étant acharnée contre la France, & que les Espagnols n'avoient pour amis que cette seule Couronne: *Philippe V. de Roi vaincu de- vient Roi vainqueur.* alors Dieu qui se plaît à déployer sa toute-puissance, lorsque les hommes reconnoissant leur véritable foiblesse, ne s'appuyent qu'en lui; Dieu, dis-je, irrité de tant d'injustices, renversa dans un moment l'Autel que l'orgueil & la presumption avoient érigé sur le cœur des vainqueurs. Cette Divinité suprême rasfermit le Trône chancelant d'Espagne; d'un Roi fugitif, il en fit un Roi triomphant & conquérant, ses ennemis ne pénétrèrent jusques dans sa Ville Ca-

pitale que pour se convaincre par eux mêmes de la fidélité inébranlable des Espagnols. La conduite que les Castillans ont tenue dans leur plus grand accablement, doit avoir été l'espérance aux Alliez de subjuguer une Nation si jalouse de sa liberté; ils reconnurent alors que l'union & la concorde qu'ils voyoient regner entre le peuple & le Souverain, étoit un nœud gordien que les étrangers ne romperont jamais. Quand il y auroit moins de raisons & de justice de maintenir Philippe V. & le Prince des Asturies sur le Trône d'Espagne, a-t'on pû se persuader qu'une si noble Nation voudroit se soumettre aux volontez d'une Republique, qui n'a été formée qu'aux dépens de la Monarchie Espagnole? ceux qui en étoient les Sujets il n'y a pas long tems, prétendent-ils être en droit de donner un Maître de leur choix aux Castillans? on trouve dans l'Histoire beaucoup d'exemples de revoltes, de Rois détrônés, de peuples qui violent les sermens de fidélité qu'ils avoient prêtés à leurs Souverains legitimes: mais ces exemples ne se trouvent point dans l'Histoire des Rois de Castille.

*Fidélité
inébranlable
des Espagnols.*

Comme le Sr. Stanhope, Général Anglois, & le Sr. Belcastel Général Hollandois, furent les premiers qui signalerent leur venue en Castille par la profanation des Autels & par le pillage des Eglises, ils furent aussi les premiers qui en furent châtiés, comme les Philistins le furent autrefois pour s'être emparez & profané l'Arche de l'Alliance. Lors qu'ils s'en retournoient leurs Soldats étoient chargés de dépouilles, & de vases sacrés; le Roi Philippe V. secondé des bons avis & du bras vaillant de Mr. le Duc de Vendôme, attaqua Mr. Stanhope

des Princes &c Janvier 1712. 7

hope dans Brihuega, & le contraignit de se rendre prisonnier de guerre avec tous les Regimens Anglois qui étoient sous ses ordres.

Le lendemain Mr. de Belcastel fut tué à la Baraille de Villaviciosa, où l'Armée du Comte de Staremberg, Generalissime des forces des Alliez, fut taillée en pieces, ou mise en déroute: ces deux avantages ont été suivis dans le courant de l'année dernière de la réduction des Royaumes de Valence & d'Aragon, où les Troupes des Alliez s'étoient répandues; de la conquête de Gironne, de Balaguer, des Forteressees d'Arens, de Venafque, de Castel Leon, &c.

Mr. de Staremberg, après sa déroute en Castille sauva le débris de son Armée à Barcelonne, sans Canons & Equipages: au Printems les Alliez rétablirent cette Armée par divers secours qu'on fit passer en Catalogne, tant d'Angleterre, de Portugal, de Lombardie, que de Naples. On publioit pour amuser les peuples, que cette Armée étoit devenuë supérieure à celle des Espagnols, qu'elle étoit en état de faire le siege de Gironne, de Balaguer, & même d'entreprendre de nouveau la conquête d'Aragon; mais ces bruits ne se sont pas trouvez mieux fondez que les feux d'artifice qu'on fit en Hollande, en Allemagne, & en Italie pour la Baraille de Villaviciosa; tout ce qu'a pû faire Mr. de Staremberg, c'est de faire bien retrancher les défiliez, pour chicaner le terrain, & conserver les Villes de Barcelonne & de Tarragone.

III Pendant plusieurs mois on a été occupé en France, à répandre des larmes sur le passé en
Tombeau de feu Monseigneur le Dauphin, France.

fils

fil unique du Roi Louis le Grand ; sa naissance l'avoit destiné à la Royauté, mais les Trônes de la terre n'ont servi à son égard, que de marche pieds, par lesquels Dieu l'a fait monter au Ciel, pour y recevoir la Couronne éternelle, que le Roi des Rois destine aux Princes debonnaires, doux & vertueux, comme étoit celui que la France vient de perdre.

*Sentimens
de feu Mr.
le Dauphin
sur les con-
ditions de
Paix propo-
sées par les
Alliez en
1709. &
1710.*

Tout le monde sçait que feu Monseigneur étoit un Prince fort pacifique: dans le Conseil où le Roi son pere declara l'intention qu'il avoit de proposer la Paix à ses ennemis, & de leur faire des offres fort avantageuses, afin de rétablir le calme dans l'Europe, Monseigneur le Dauphin fut le premier à opiner qu'il falloit acheter cette Paix, afin de faire cesser les calamitez publiques: mais lors que ce Prince vit les conditions irraisonnables, (impossibles dans leur exécution) proposées aux Conférences de la Haye en 1709. & amplifiées dans celles de Gertruydemberg en 1710. Monseigneur le Dauphin fut aussi le premier à faire voir le péril qu'il y auroit pour le Royaume de France, si Sa Majesté (pour une Trêve de deux mois que ses ennemis lui offroient) rendoit ou faisoit raser le grand nombre de Places fortes qu'on lui demandoit: il representa que les ennemis de la Monarchie restans tous armés, pendant que la France se dépouilleroit en leur faveur de ses propres forces; ce ne seroit qu'éteindre le feu des frontieres, pour l'allumer dans le cœur du Royaume. Que quoi qu'on eût alors à combattre contre le Ciel, pour la sterilité de la terre dans le tems que toutes les Puissances liguées paroissent vouloir anéantir la France, pour mieux redoubler l'Europe

des Princes &c. Janvier 1712. 9

l'Europe dans l'esclavage; on risqueroit bien moins d'attendre l'arrêt du Ciel, tout inconnu qu'il étoit, que de s'abandonner à la discrétion de ses ennemis si irraisonnables, que de mediocres avantages avoient rendus si présomptueux.

Les raisons de ce Prince furent trouvées si justes, que tout le Conseil fut de son avis : ainsi on ne songea en France, qu'à se mettre par tout sur la défensive; cet arrêt du Ciel, qu'on y attendoit avec tant de resignation, a été si favorable, que dans une seule année Dieu a rétabli l'abondance dans ce Royaume; les caves & les greniers ont été remplis de la dernière recolte; la mortalité & les maladies pourpreuses qui regnoient depuis quelque tems, ont pris fin; l'argent est devenu plus commun, les ennemis même de la Monarchie y en ont porté beaucoup, pour venir acheter les denrées dont ils avoient besoin.

On peut mettre au nombre des événemens surprenans arrivez en France l'année dernière, la querelle suscitée à Mr le Cardinal de Noailles: cette affaire interessoit trop l'honneur de la Religion, & les libertez de l'Eglise Gallicane, pour que le Roi n'en prît pas connoissance; aussi Sa Majesté par un effet de sa justice a déjà ordonné partie de la reparation que Son Eminence avoit lieu d'attendre d'un Juge si équitable.

IV. L'Italie a été peu feconde l'année dernière en événemens interessans pour l'histoire. Nous remarquons néanmoins, que l'Empereur Joseph, qui avant de quitter ce monde, avoit dépouillé le Prince de la Mirandole de ses Etats, les a ensuite vendu au Duc de

*L'abon-
dance réta-
blie en Fran-
ce.*

*Mr. le Car-
dinal de
Noailles re-
çoit satisfac-
tion de la
querelle
qu'on lui
faisoit.*

*Ce qui s'est
passé en Ita-
lie.*

de Modene, le Prince dépouillé en a porté ses plaintes à la Diette de Rarisbonne, qui n'a encore rien décidé en sa faveur.

*Murmure
des Napoli-
tains.*

Les Napolitains par leur murmure & leur continuel e inquietude manifestent de tems à autre qu'une Dom nation étrangere ne les accomode pas: si les Troupes Allemandes ne les avoient tenus dans la soumission, ils auroient déjà secoué le joug qu'ils se sont imposés eux-mêmes, soit par un effet de leur légèreté & de leur inconstance naturelle; soit que le Gouvernement de la Maison d'Autriche leur paroisse aujourd'hui plus rude que celui de *Philippe Quint*: On peut mettre au nombre des événemens extraordinaires, le scandale causé par les differens survenus entre le peuple & les Ecclesiastiques de ce Royaume au sujet des enterremens, dont on a vû le détail dans le dernier Tome de cet ouvrage.

*Fruits de
la Campa-
gne de Mr.
de Savoye.*

Quant à ce qui regarde les exploits Militaires sur la Frontiere d'Italie, ils se sont réduits à une promenade que Mr. le Duc de Savoye a faite en deçà des Mours, menant avec lui le Prince de Piemont son fils & une Armée de trente cinq mille hommes. Son Altesse R. avoit fait esperer à ses Alliez, que pourvu qu'on lui payât à bonne heure les arterages des subsides qui lui étoient dûs Elle penetreroit en Dauphiné, pousseroit jusqu'à Lion, & attireroit de ce côté là la plus grande partie des forces de France, qui faciliteroient au Prince Eugene & à Mr. Mailborough de faire de grands progres en Alsace & en Flandres. Son Altesse Royale fut payée des Subsidies qu'Elle demandoit se mit en Campagne, fit avancer son Armée dans son Duché de Savoye fit exami-

des Princes &c. Janvier 1712. 11

examiner les retraitemens du Fort de Bateau & de Briançon, sans oser les attaquer : aucun de ses partis n'a pû pénétrer sur le Territoire François, tout l'avantage qu'il a tiré de la Campagne, c'est d'avoir exigé dix mille livres de Monsieur de Pizançon, Président au Parlement de Grenoble, pour les biens qu'il possède dans le Duché de Savoye : cependant après avoir reçu cette somme les Troupes Allemandes n'ont pas laissé de brûler le beau Château que ce Magistrat avoit en Savoye : voilà tout le fruit que *la Cause commune* a tiré de la Campagne de Mr. le Duc de Savoye ; de si grands avantages ne doivent ils pas procurer à Son Altesse Royale quelque nouveau *Monifèrat ou Vigevanaïque* ? à tout le moins Elle doit s'attendre à la continuation des Subsidés Anglois & Hollandois, si la guerre continuë.

V. Thomas Masner convaincu des crimes capitaux dont on a vû le détail dans les Actes & Memoires inserez dans le précédent Volume, nonobstant la protection ouverte qu'il avoit trouvée près des Cours de Vienne & de Londres, ne laissa pas d'être condamné (par les Grisons les Souverains) à la mort avec beaucoup d'ignominie : le Sr. Manning Secrétaire d'Angleterre, intime ami de Masner, ayant épousé les intérêt & la défense d'un si fameux scelerat, s'est perdu lui même de réputation, & s'est attiré tous les chagrins dont nous avons fait mention. Il est fâcheux & toujours très-désavantageux, de se faufiler avec des gens de mauvaise vie ; la noirceur de leurs crimes les rend toujours odieux dans l'esprit des âmes bien nées.

VI. De tous les événemens arrivez l'année dernière

*Ce qui s'est
passé en Al-
lemagne sur
l'Electinn
d'un nouvel
Empereur.*

derniere, il n'y en a point où l'Europe ait pris plus d'intérêt, qu'à la mort de l'Empereur Joseph, qui termina sa carrière le 17. Avril 1711. n'étant que dans la trente troisième année de son âge. Outre les sanglots legitimes que cette mort causa dans la Famille Imperiale, elle excita une vive douleur dans le cœur de toutes les Puissances engagées dans ce qu'on appelle la grande Alliance, dont ce Prince étoit le Chef.

On crut d'abord que les Princes d'Allemagne & d'Italie, qui avoient des sujets de mécontentement, les uns pour avoir été dépouillez de leurs Etats, d'autres privez des successions qui leur étoient échues par droit d'heredité; presque tous se plaignant des atteintes données aux loix & aux libertez des Souverains qui composent le Corps Germanique: le Pape même maltraité au point d'avoir vû les Etats de l'Eglise foulez par des Troupes Allemandes, la plupart Protestantes, & Commachio, Patrimoine du St. Siege, envahi par ordre de feu l'Empereur, sans avoir pû obtenir la restitution du vivant de ce Prince.

On crut, dis je, que tout cela alloit exciter un trouble general dans l'Allemagne & dans l'Italie pendant l'interregne; tems favorable pour demander reparation de tant de griefs. On se persuadoit que les Princes mécontents imploreroient le secours & la protection du Roi T. C. pour délivrer leurs Etats des vexations dont ils se disoient accablez; enfin on disoit publiquement que la Cour de France ne manqueroit jamais de profiter d'une si belle occasion, qu'elle n'avoit qu'à faire passer une Armée nombreuse en Allemagne, qui insensiblement grossiroit par les troupes des Princes mécon-

mécontents qui se joindroient à Elle.

Ceux qui avoient conçu de pareilles espérances, ou qui craignoient des troubles domestiques en Allemagne, furent bien surpris, lorsqu'à l'ouverture de la Campagne on vit sur les bords du Rhin une Armée française, commandée par deux Maréchaux de France, qui quoiqu'en état, (par sa supériorité à celle de l'Empire) de faire des entreprises qui auroient pu détacher quelques Membres de la grande Alliance, cette Armée ne laissa pas de rester tranquille sur la Frontière, & ne fit aucun des mouvemens qu'on attendoit d'elle.

On reconnut alors par cette modération son attendû du Roi T. C. que ce Prince n'avoit nul dessein de traverser l'élection d'un futur Empereur, ni troubler en nulle manière la tranquillité de l'Allemagne. Sa Majesté eut en cette occasion la même délicatesse de conscience, qui l'empêcha de profiter du desordre où la Cour de Vienne étoit, lors qu'en 1683. les Turcs mirent le siège devant la Capitale d'Autriche, modération d'autant plus grande & plus estimable, qu'alors la France n'étant embarrassée d'aucune guerre, étoit dispensée de veiller à la conservation de ses Frontières.

Les Politiques, même dans les Pays étrangers, (où j'étois alors) reprocherent à la France d'avoir péché contre la bonne Politique, en profitant si mal *du moment du Berger*, car il y a de ces momens en fait de politique, aussi bien qu'en amour, effectivement on ne tint nul compte au Roi T. C. de sa tranquillité dans un tems si épineux, non plus que la générosité avec laquelle S. M. offroit à l'Empereur & à l'Empire un secours de troupes à
ses

ses propres frais, capable d'arrêter le progrès des Ottomans; peu d'années après la Maison d'Autriche s'unit au Roi Guillaume & aux autres Puissances qui travaillèrent si efficacement à détacher Jacques II. Roi d'Angleterre, pour porter plus aisément la guerre dans le sein du Royaume de France, si les Armes de cette Ligue y avoit pû penetrer.

Après que les premières larmes, que la mort de l'Empereur Joseph avoient fait repandre furent essuyées; que la vûe del'Armée Francoise sur le Rhin, envisagée par les Princes voisins, comme une autre tête de Meduse eût fixé l'inaction de ceux qui étoient mécontents de la Maison d'Autriche, alors l'Archevêque de Mayence convoqua le College Electoral à Francfort, pour proceder à l'élection d'un nouvel Empereur.

Dans le Tome précédent on a vû l'irrégularité de cette Assemblée, par le défaut d'y avoir appellé Mr. l'Electeur de Baviere & Mr. de Cologne son frere: nous avons donné dans le même Volume la copie des protestations de nullité, que les deux Princes firent signifier au College Electoral; nous avons aussi remarqué le peu d'égard qu'on y a eu; puis qu'au préjudice du Reglement de la Bulle d'or, des Loix & Constitutions de l'Empire, ceux qui composoient le College Electoral n'ont pas la liberté de proceder à l'élection d'un Empereur, qui se fit le 12. Octobre en faveur de *l'Archiduc Charles d'Autriche*, sous le nom de *Charles VI* âgé de 26 ans.

Il faut que ce Prince soit né sous une heureuse étoile: car tandis qu'il couroit après la Couronne d'Espagne, à laquelle il n'avoit que

le droit de la nomination que l'Empereur Leopold fit en sa faveur en 1704. soutenu du *droit Canon* des Anglois & des Hollandois; ce Prince s'est vû, pour ainsi dire, accablé des biens de la fortune

C'est en vain qu'il a tiré l'épée & causé l'effusion de tant de sang pour monter sur le Trône d'Espagne; Dieu qui est le dispensateur des Sceptres & des Couronnes, ne lui avoit pas destiné celle là, nonobstant l'appui de tant de Puissances, qui s'étoient lignées pour la lui mettre sur la tête. On crut ce Prince après la Bataille de Villaviciosa, dans la nécessité d'abandonner le peu qui lui restoit de l'invasion d'Espagne & d'aller se confier à Naples ou à Milan. Comme il ne doit être regardé que comme la cause innocente de tant de troubles que la guerre a causez (puis qu'il n'étoit, pour ainsi dire, que l'instrument que l'Empereur Leopold avoit mis entre les mains des Anglois & des Hollandois, après quatre ans d'instances réitérées) la Providence a destiné à Charles VI. une fortune plus éclatante que celle qu'il cherchoit au de là des Mers.

La mort inopinée de l'Empereur Joseph son frere, lui a d'abord présenté un prétexte de sortir avec honneur de sa triste & malheureuse Catalogne, où l'ambition des Alliez de sa Maison sembloit l'avoir exilé, il n'y a que ceux qui veulent bien l'ignorer, qui ne sachent que ce Prince n'avoit que le titre de Souverain en Catalogne, de même qu'aux Pais Bas pendant que ses propres Alliez s'approprioient les revenus & toute l'autorité Souveraine.

Dieu ayant jugé à propos de mettre fin au
Regne

Regne de l'Empereur Joseph à la fleur de son âge, pour tirer Charles son frere de la dépendance de ceux qui s'étoient érigés ses Tuteurs, orna d'abord sa tête de la Couronne Archiducalc d'Autriche & de celle de Boheme: il lui mit en main les Sceptres des Souverainetez de Moravie, de Silesie, de Carintie, de Carniole, du Tirol &c. Les deux derniers Empereurs, par la force des Armes, n'ont jamais pû reduire le Royaume de Hongrie au point de l'obéissance, que la Cour de Vienne vouloit exiger des Hongrois: à peine apprend-t'on la mort de Joseph, que tout le Royaume se soumet à la domination de Charles son frere: les Hongrois s'attendent de l'équité & de la justice du nouvel Empereur, qu'en faisant choix de Ministres plus éclairés & moins interressez que ceux qui composoient les Conseils de ses Predecesseurs, il rétablira leurs Loix violées, & gouvernera cette Belliqueuse Nation, conformément à ses anciens Privileges. Enfin ce Prince de cadet qu'il étoit, sans avoir seulement eu l'apanage dû à sa naissance, est devenu par la mort de son frere seul & unique Chef de l'Illustre Maison d'Autriche; & sans le rendre en rien responsable des fautes qu'on impute à ses Ancêtres, il succede à tous leurs vastes Etats, & élu Empereur des Romains, & devient par ce moyen le premier Monarque de la Chrétienté.

Quelle étendue que puisse être l'ambition d'un Prince, il paroît qu'on doit être content d'une pareille fortune. On ne sçautroit la pousser plus loin sans causer beaucoup d'ombrage à la liberté de l'Europe; aussi commence-t-on d'espérer, que se trouvant si avantageusement
partagé,

des Princes &c. Janvier 1712. 17

partagé, il ne pensera plus qu'à s'assurer la tranquillité possession de tant de vastes Etats par une Paix solide, qui rétablira le calme dans toute l'Europe.

VII. En attendant cet heureux moment, voyons ce qui s'est passé sur la scène tragique du Nord, mais auparavant rapportons ici les termes de l'Article XIII. du Traité qui fut signé à Travendal le 18 Août 1700. dont l'Empereur, l'Angleterre, la Hollande, les Electeurs & Princes de l'Empire se rendirent garans.

Sa Majesté de Dannemarck consent & promet pour Elle & ses Successeurs qu'Elle n'entreprendra rien contre Sa Majesté de Suede; promettant spécialement de ne donner aucun secours ni aide, directement ni indirectement à Sa Maj. Royale de Pologne Electeur de Saxe; soit par terre ou par mer, ce qui a été accepté de la part de Sa Royale Majesté de Suede &c.

Le Roi de Dannemarck s'est souvenu de ses engagements, & a tenu de bonne foi sa parole Royale, pendant tout le tems que le Roi de Suede a été heureux, ou à portée de se défendre contre ceux qui l'insulteroient: mais au moment qu'on sçut que son Armée avoit été défaite à Pultowa: & ce Prince réduit dans la nécessité de se réfugier en Turquie, le courage intrepide de Sa M. Danoise ne lui permit plus de laisser ses peuples tranquilles, il s'associa avec le Roi Auguste & le Czar de Moscovie, pour partager avec eux la gloire qu'on acquiert d'écraser un Prince voisin, déjà terrassé par la mauvaise fortune; on arbora les Etendards de toutes parts: enfin ces trois Princes convinrent entr'eux du partage qu'ils se

B

proposoient

*Ce qui s'est
passé dans
les Etats du
Nord.*

*Traité de
Travendal.*

*Mauvaise
foi des Rois
de Danne-
marck &
Auguste.*

proposoient de faire des Etats de Suede , se faisant forts d'en dépouiller le Monarque fugitif, abandonné de tous ses voisins. qui ne lui offrirent pas même un sûr & libre passage pour revenir dans ses Etats menacez d'invasion.

Quelque malheureux que fut le Roi de Suede, il sembloit qu'il n'avoit à craindre que pour sa personne ; n'avoit il pas lieu de se confier , pour la sûreté de ses Etats , à l'honneur & à la bonne foi des garans du Traité de Travendal ? ces mêmes Puissances n'avoient-elles pas aussi accepté la garantie du Traité d'Alt Raenstadt , signé avec le Roi Auguste le 24. Septembre 1706.

*Partialité
des Alliez
envers le Roi
de Suede &
ses ennemis.*

Cette confiance parut être très bien fondée, lors que les Ministres des Puissances engagées dans la garantie des deux Traitez que nous venons de citer , eurent de si frequentes Conférences à la Haye , au commencement de l'année dernière, à l'occasion de la guerre du Nord : au moment qu'on fut averti que les Hauts & Puissans Alliez (armez pour soumettre tous les peuples de l'Europe aux décisions des délibérations du Tribunal de la Haye, qu'on nomme *la Chambre de Treves*) avoient résolu d'envoyer une Armée sur les Frontieres du Nord d'Allemagne, composée des Troupes d'Autriche , d'Angleterre , d'Hollande & de plusieurs autres Princes , on ne douta pas qu'elle ne fût destinée à aller annoncer aux Danois & aux Saxons , une Antienne à peu près semblable aux ordres que le Sauveur du monde donna autrefois à Saint Pierre, que les esprits goguenards chantent sur ce ton.

Quand

*Quand Pierre coupit ,
A Malchus l'oreille ,
Jesus-Christ lui dit
Tous bas à l'oreille
Pierrot ?*

*Plait il, bon Dieu ,
Turlu-tu-tu rangaine, rangaine, rangaine ;
Turlu-tu-tu rangaine, rangaine ton coutian.*

On se trompa cependant, car soit que les Alliez eussent oublié leurs engagements de garantie, depuis 1700. & 1706. ou qu'ils n'eussent en vûë que d'empêcher la guerre du Nord de se communiquer dans l'Allemagne, moins pour conserver la tranquillité de l'Empire, que pour ôter le prétexte à quelques Membres du Corps Germanique, de retirer les Troupes qu'ils avoient en Flandres & en Italie, où elles étoient employées à toute autre chose qu'à la défense de l'Empire Romain : cette Armée de Garantie fut nommée Armée de Neutralité : mais cette Neutralité, (qui devoit également protéger les Etats du Roi de Suede situez en Allemagne, comme ceux des Rois de Danemarck & Auguste, puisque les uns ne sont pas moins Membres de l'Empire que les autres) n'a fait qu'être spectatrice de l'irruption faite dans la Pommeranie Suedoise, par les Troupes Danoises Saxonnnes & Moscovites, qui pour cette entreprise ont traversé les Etats de Mecklembourg & Brandebourg. Voilà à quoi a abouti cet armement de Neutralité : si les Troupes Suedoises s'étoient mises les premières en Campagne ; qu'elles eussent entrepris quelque acte d'hostilité contre les Pro-

vinces Danoises & Saxonnès , on laisse à juger aux personnes de bon sens , si cette Armée de prétendue Neutralité les auroit laissé passer sans crier au *Qui vive* , & sans les coucher en jou.

On a vû dans les Tomes precedens la necessité dans laquelle les ennemis & les propres Alliez du Roi de Suede ont réduit ce Prince à rechercher la protection , l'alliance & le secours du Grand Sultan , pour pouvoir revenir avec sûreté dans ses Etats : nous avons aussi fait mention des motifs qui avoient engagé la Porte de declarer la guerre au Czar de Moscovie. Sa Hauteffe après avoir notifié au Czar les sujets de plaintes qu'il avoit contre lui , & que celui ci eût refusé la restitution de la Ville d'Asaf , la démolition des Forts bâts sur le Territoire Turc près du Tanaïs , au préjudice du Traité de Carlowitz , & le libre passage du Roi de Suede , pour retourner dans ses Etats , que Sa Hauteffe lui avoit fait demander : ces refus obligerent le Sultan de mettre sur pied une nombreuse Armée , dont le Commandement fut donné au grand Vizir.

Les deux Armées se rencontrerent au mois de Juillet 1711. sur le Pruth en Moldavie , où au premier choc le Czar se vit forcé de demander la Paix , que le Grand Vizir lui accorda sans considerer l'état où son ennemi se trouvoit réduit , pouvant le prendre prisonnier avec toute son Armée. De tous les Articles promis par le Traité qui fut signé à la tête des deux Armées , il n'y en a encore qu'un d'exécuté : c'est la liberté qui fut donnée au Czar & à son Armée , de se retirer du plus dangereux précipice où jamais Souverain se soit trouvé.

Guerre &
Paix des
Turcs avec
les Moscovi-
tes

La Victoire du Grand Vizir, quelque considerable qu'elle ait été, ne lui a pas acquis la reputation ni de Grand Capitaine, ni d'habile Politique. Lors que le Czar s'est vu en lieu de sûreté, il s'est moqué de ses promesses & a cherché des prétextes pour éviter d'exécuter aucun de ses engagements : il refuse non seulement la démolition des Forts nouvellement bâtis sur le Territoire Turc, la restitution d'Asaf, d'évacuer la Pologne, de rendre la liberté aux Cosaques ; mais aussi d'ouvrir au Roi de Suede les passages que les Troupes Moscovites tiennent comme bouches : nous verrons par la suite si la Porte s'accommodera de ce manque de foi.

Parmi les événemens que le Nord nous a fourni l'année que nous venons de finir, on ne doit pas omettre le mariage du Prince hereditaire de Moscovie fils du Czar, qui, comme nous l'avons vu le mois dernier, a épousé la fille du Duc de Wolfembutel. Quel objet peut avoir eu le Czar dans cette Alliance ? à la verité il admet dans sa Famille une Princesse issue d'une Maison très-illustre en Allemagne, dont le sang est mêlé avec celui d'un grand nombre de Souverains : mais de bonne foi. Sa M. Czarienne n'a t'Elle point eu quelque vûe d'anter son fils sur quelque tige d'Allemagne, qui pût lui applanir la route de monter un jour sur le Trône Imperial ; je ne voudrois jurer ni pour ni contre. Il arrive quelquefois que les Electeurs ne sont pas toujours libres de donner leurs voix à qui ils voudroient : le saint Esprit n'est souvent invoqué que lors que la brigue a formé son parti : nous voyons tous les ours des choses si surprenantes, qu'on ne seroit peut-

être pas fort étonné de voir un Prince Grec monter sur le Trône de l'Empire Romain , mais en attendant qu'on donne cette fête , embarquons l'idée de nos Lecteurs , pour les promener dans les Isles Britanniques.

Angleterre. VIII. Si mes conjectures pouvoient être placées parmi les Propheties de nôtre tems , je pourrois tirer quelque vanité d'avoir prophétisé si juste , lors qu'au commencement de l'année dernière je donnai une espece d'assurance au public , que Mr. de Marlborough étoit trop habile politique , pour ne pas dissimuler son mecontentement à l'occasion des disgraces que Madame son Epouse & toute sa famille venoient d'essuyer , afin de se conserver le Commandement de l'Armée , soit par l'honneur qu'il y acqueroit , soit par l'avantage qu'il en tiroit & qu'il en pouvoit esperer à l'avenir. Quoique je sois un des Partisans du mérite de ce General ; ce mérite quelque grand qu'il soit ne l'auroit pas garanti des rigueurs de la fortune , qui a comme accablé sa famille , si seul l'Empereur & les Etats Generaux n'eussent demandé à la Cour de Londres , avec de vives instances , de lui continuer ce Commandement. Il a , comme les années précédentes , commandé l'Armée des Alliez en Flandres. Les commencemens de la Campagne ne lui furent pas heureux , les coups fourez d'Harlebeck d'Arleux , la surprise du Camp sous Doüay , l'enlèvement de quelques Convois furent pour lui des mortifications , qui ne pouvoient se reparer que par quelque *paroli* d'éclat , capable de soutenir la réputation qu'ils étoient acquise ; & ôter aux jaloux de sa fortune , l'occasion d'imputer à un ralentissement de zele , ce qui n'étoit qu'un effet des revolutions assez ordinaires à ceux qui se laissent aveugler

aveuglet par l'éclat de leurs victoires.

Mr. de Marlborough, à la faveur des supercheries & des ruses que la guerre permet, trompa l'attention & la vigilance de Mr. le Maréchal de Villars, qui s'étant préparé à prêter le collet au General Anglois, qui s'avancoit pour donner bataille, (au moins en apparence) mais par un mouvement opposé, il déroba quelques marches pour aller occuper le Camp d'Avenas le sec, & former le siege de Bouchain; Au sentiment des Officiers de son Armée, *il eut plus de bonheur que de prudence*, puisqu'il en exposa une partie à être taillée en piece, ou culbutée dans l'Escaut, si des ordres secrets, dit on, n'avoient lié les mains à Mr de Villars.

On n'a pas parlé si avantageusement de la Conquête de Bouchain en Angleterre comme dans les Imprimez d'Hollande. (où l'on outre souvent la matiere,) ce qui prouve que Mr. de Marlborough s'est fait plus d'amis dans les Provinces Unies que dans sa propre Patrie, *nul Prophete en son Pays.* Quand la prise de Bouchain seroit d'une aussi grande consequence que les amis de Mr. de Marlborough affectent de le publier pour le soutien de sa gloire, les Anglois sont trop éclairés pour la mettre en parallele avec les grandes dépenses que l'Angleterre a fournies pour les operations de la Campagne dernière, qui montent à plus de cinq millions de livres sterling.

Il est certain que la Monarchie Françoisse a été écornée cette Campagne par la perte de Bouchain, c'est le seul avantage que les Alliez ont remporté l'année dernière: on doit convenir aussi que tous les alliez ont contribué à cette

*Reflexions
sur la prise
de Bouchain
par Mr.
Marlbo-
rough.*

cette conquête, les uns en fournissant les Troupes, l'Artillerie, les vivres & les munitions qu'on y a employées; les autres par les diverfions qu'on a faites en Portugal, en Catalogne, en Savoye, sur le Rhin &c. très sûrement l'Empereur ni aucun des Princes de l'Empire ne doivent pas se flater d'augmenter leur Patrimoine de la Place conquise: en donnera-t'on l'équivalent au Roi de Portugal ou au Duc de Savoye? il ne seroit pas juste, ce n'est pas leurs Troupes ni leurs Generaux qui l'ont attaqué: sera-ce pour l'Angleterre qui y a si fort contribué? non elle est trop éloignée: la joindra-t'on à la Republique d'Hollande? point du tout; tant d'écrits imprimez depuis dix ans n'ont ils pas assez instruits le public, que cette Republique n'a jamais prétendu s'agrandir aux dépens de ses voisins? d'ailleurs les Hollandois n'ont-ils pas déclaré qu'ils ne vouloient point être voisins de la France? qu'il falloit une Barriere entre leurs Places & celles de la Domination Françoisse? quelle aparence y a t'il que L. H. P. eussent si tôt oublié ces sages précautions de méfiance, en avançant leur frontiere vers Paris? sur ce pied, dira-t'on, que ferons-nous donc de Bouchain! en attendant qu'on décide de sa destinée, les Etats Generaux y ont mis Garnison & un Gouverneur de leur choix, de même que dans les autres Places conquises aux Pays Bas. ce qui les rend toujours voisins de la France, dont ils veulent s'éloigner: peut-être qu'on apprendra quelque jour que la Republique d'Hollande manifestera son desintéressement & sa reconnoissance envers le General Anglois, en formant de toutes les Villes conquises un Etat Souverain, sous le nom de

Principauté

des Princes &c. Janvier 1712. 25

Principauté Marlborough, qui sera la barrière tant souhaitée, & donnera à ce Milord la réalité de ce Prince, dont il n'a que le titre acquis à la journée d'Hocstede.

La guerre de Flandres faite & soutenue avec tant de dépense par la Grande Bretagne, ne produisant aucun profit aux Anglois, ils jetterent leurs vûes sur la nouvelle France. Il y a trois ans que l'ancien Ministère forma le projet d'en faire la conquête, mais le contre-tems en ayant suspendu l'exécution, le nouveau Ministère l'entreprit l'année dernière, sur ce que le Chevalier Nicolson donna des assurances à la Reine que l'entreprise étoit immanquable, on a vû dans le Tome précédent comme le Chevalier Walker, chargé de cette expedition, étoit entré dans la Rivière de Saint Laurens avec une Armée Navale, pendant que le Sr. Nicolson marchoit par terre avec 3000. hommes de Troupes réglées & des Indiens, pour aller attaquer Mont Réal & Quebec par eau & par terre: mais par le triste & malheureux naufrage de partie de cette Flotte, le grand projet de la conquête de la nouvelle France a échoué.

*Le de
formé au
Quebeck
échoué.*

Le Parlement qui finit sa séance au mois de Juin, développa tant d'iniquitez commises sous le précédent Ministère, presque toutes impurées à Madame de Marlborough, à Mrs Godofin, Sunderland, & autres personnes attachées à ces trois Familles, que cela les fit éloigner de toutes sortes d'emplois, voici comme ce Parlement s'en expliqua dans le compte qu'il en rendit à la Reine.

„ De toutes les mauvaises pratiques, &
„ des desfeins encore plus pernicieux, des

per.

„ personnes, qui, sous une fausse apparence
 „ d'amour pour la Patrie, s'étoient insinuées
 „ dans les bonnes grâces de V. M. il en seroit
 „ arrivé un mal irréparable au Public si dans
 „ la grande sagesse de V. M. Elle n'avoit pas
 „ découvert la fin fatale de telles mesures,
 „ & si par sa singulière bonté envers son peuple
 „ Elle n'avoit pas ôté l'administration des
 „ affaires des mains de ceux qui avoient si mal
 „ répondu à l'opinion favorable que V. M.
 „ avoit conçû d'eux, & abusé en tant d'oc-
 „ casions de la grande confiance qu'elle met-
 „ toit en eux. Votre Peuple auroit pû souffrir
 „ avec plus de patience, le grand tort que lui
 „ faisoient les fraudes & les voleries de tels
 „ Marchands Ministres, si ces mêmes personnes
 „ n'avoient osé traiter votre Personne sacrée
 „ avec desobéissance & avec mépris, &c. *

*Anglois
 accablés par
 la mauvaise
 administra-
 tion.*

Par l'examen que le même Parlement fit des dettes contractées sur l'Etat, outre les sommes immenses qu'on a payées depuis le commencement de la Guerre, il trouva qu'elles montoient à plus de cent vingt millions de livres Sterlings. Si l'on prenoit la peine de supputer toutes les sommes que l'Angleterre a fournies pour la guerre depuis dix ans, qu'on y joignît les dettes contractées, la somme totale seroit capable de payer un Royaume entier, si les Royaumes se vendoient; les hommes qui sont peris sur mer & sur terre suffiroient pour peupler plusieurs grandes Villes. Cependant toutes ces pertes & ces dépenses immenses qu'ont elles produit aux Anglois ? l'honneur d'avoir des Gouverneurs & des Gouvernans de leur Nation dans Gibraltar & Port-Mahoa,

* Voyez Tom. XV. pag. 134.

Mahon, pour l'entretien desquels il faut y envoyer de l'argent & des provisions d'Angleterre.

Tant de desordres & de calamitez semblent avoir defeuillé les yeux des Anglois : le nouveau Ministère infiniment mieux intentionné pour la Patrie que ne l'étoit ceux qui les ont précédés dans le maniement des affaires publiques, commence à travailler au soulagement des Peuples par les mesures qu'on prend pour parvenir à une paix solide & raisonnable, capable de rendre à l'Angleterre l'opulence dont cette guerre étrangère l'avoit privée.

C'est l'idée qu'on s'en est formée lors qu'on a vu que ces sages Ministres avoient noué une Négociation de Paix avec ceux de la Cour de France, qui réglerent les points préliminaires sur des conditions plus convenables que les propositions que les Ministres Hollandois avoient faites à Gettruydemberg. Ces Préliminaires qu'on a vus dans le Journal précédent, sont d'une nature à pouvoir contenter toutes les Puissances intéressées dans cette Guerre, pourvu que dans une Conférence générale chacun y apporte des dispositions pacifiques & raisonnables.

Par l'Article VIII. du Traité de Confédération entre l'Empereur Leopold, le Roi Guillaume, & les Etats Généraux, signé le sept Septembre 1701 qui est le Traité qu'on nomme aujourd'hui la "*Grande Alliance*", il est porté qu'aucun des Alliez ne pourra "traiter la Paix avec l'Ennemi, sans auparavant avoir pris de justes mesures pour "empêcher que les Royaumes de France & "d'Espagne "

Leurs intentions pour la Paix.

d'Espagne soient jamais unis sous un même Empire, ou qu'un seul & même Roi en devint le Souverain, &c.

La Reine d'Angleterre & son Conseil ont pris de si justes mesures sur ce point fondamental de la guerre d'aujourd'hui, que le Roi T. C. a déjà acquiescé à cette condition par l'Article second des Préliminaires. Ces Préliminaires ont été communiqez aux Alliés. Sa Majesté Britannique les a invitez de convenir du lieu des Conférences Generales, & d'y envoyer leurs Plenipotentiaires : en cela Elle a rempli les engagements du Traité d'Alliance; en attendant que nous fassions mention de ce qu'auront produit ces propositions, nous assurons nos Lecteurs qu'elles ont fort gendarmé les *Fanatiques*, les *Wigs*, les *Republicains*, & les *Autrichiens*, tous zelez pour la continuation de la guerre; le Comte de Gallas, Ministre d'Autriche en Angleterre, qui étoit celui qui à l'abri de son sacré Caractere parloit avec moins de retenue de la conduite de la Reine & de ses Ministres, s'attira le chagrin d'être exilé de la Cour Britannique, comme nous le dirons plus bas.

Hollande.

IX. Frederick Electeur de Brandebourg, Roi de Prusse, comme fils de Louïse Henriette de Nassau, qui étoit fille de Frederic Henri Prince d'Orange, & Tante du feu Roi Guillaume, se prétend seul & legitime heritier de tous les biens de la Maison d'Orange : le Prince de Nassau Gouverneur de Frise, tire son droit sur la même succession du Testament que le Roi Guillaume Prince d'Orange, fit en sa faveur à la Haye le 18. Octobre 1695. Voici à cet égard l'essentiel de ce Testament.

„ NOUS

„ NOUS Guillaume par la grace de Dieu, *Testament*
 „ Roi de la Grande Bretagne, Prince d'O- *du dernier*
 „ range, &c. Nous déclarons avoir nommé *Prince d'Or-*
 „ & institué, comme nous nommons & insti- *range Guil-*
 „ tuons par ces presentes, nôtre heritier unique *laume III.*
 „ & universelle dans tous nos biens, tant alo-
 „ diaux que feodaux que nous avons délaisséz
 „ en mourant, nôtre Cousin le Prince Frison
 „ de Nassau, fils aîné du Prince Casimir de
 „ Nassau, à present *Stadhouder* de Frise, re-
 „ servant de lui instituer tels Tuteurs que
 „ nous disposerons ci après . . . nommant &
 „ instituant pour Exécuteurs de ce Testament
 „ & dernière volonté, les Etats Generaux des
 „ Provinces Unies, les supliant qu'il leur plaise
 „ de l'accepter, & de faire exécuter ce nôtre
 „ Testament ou dernière volonté, &c. *Signé*
 „ GUILLAUME ROI.

On a vû dans le Tome precedent comme le Roi de Prusse se rendit à la Haye au commencement de la dernière Campagne pour y soutenir ses droits & les appuyer de la nécessité où il sçavoit que les Etats Generaux étoient de ménager son amitié, pour garder ses Troupes à leur service : en effet les Commissaires établis par L. H. P. firent un accommodement provisionel, après que le Prince de Frise se fut noyé en revenant de Flandres, par lequel on attribuoit au Roi de Prusse partie de cette succession : mais les Etats de Frise, comme Tuteurs de leur jeune *Stadhouder*, né depuis la mort de son pere, ont fait une protestation contre ce Traité, soutenant qu'il est injuste, & contraire aux dispositions testamentaires du feu Roi Guillaume.

On peut mettre au nombre des événemens
 extraordinaires

*Reglement
pour le Gouvernemen-
t des Pais-Bas*

extraordinaires arrivez l'année dernière en Europe , l'autorité avec laquelle les Anglois & les Hollandois ont forcé la Cour souveraine des Etats de Brabant d'accepter & d'acquiescer au nouveau Reglement que ces deux Puissances ont fait pour établir aux Pais Bas un Gouvernement de leur goût, sans avoir égard ni aux privilèges du Pais, ni aux facilités que les Brabançons leur ont donné de pousser leurs conquêtes en Flandres : ne pourroit-on pas dire à cet égard que les nouveaux Maîtres du Brabant & de la Flandre, s'y sont introduits en Renards, & veulent s'y maintenir en Lions & en Léopards

*Conclusion
du recit
qu'on vient
de lire.*

X. pour reduire le recit que nous venons de faire des principaux événemens de l'Europe ; dans un abrégé raccourci : nous trouvons que l'année 1711. a été moins féconde en entreprises militaires, & par conséquent moins sanginaire ; puisque tous les grands projets des Alliez se sont réduits à prendre Bouchain.

A peine avons-nous apris l'ouverture de la première Campagne des Turcs, qu'on nous a informé que le Grand Visir voyant son ennemi humilié, lui accorda la paix dès le premier jour qu'il la demanda : le Czar se trouva bien-heureux dans cette occasion d'avoir à traiter avec des Mahometans ; s'il avoit eu la guerre avec certaines Puissances, & qu'il eût envoyé demander la paix à Gertruydenberg, on lui auroit demandé pour Préliminaires des conditions bien plus rigoureuses que celles de rendre une seule Ville, dont il s'est emparé en pleine Paix, & de donner libre passage à un Roi-refugé, pour retourner dans ses Etats, très sûrement s'il avoit voulu se soumettre aux dures conditions

des Princes &c. Janvier 1712. 31
 conditions que de pareils Préliminaires lui
 auroient imposées, le Czard seroit devenu
 l'esclave des vainqueurs, & toute la puissance
 de l'Empire de Russie ne les auroit pas étonnez.

La mort de l'Empereur Joseph paroît avoir
 aplani une partie des difficultez qui empêchoient
 le rétablissement de la paix en Europe; on y
 travaille, & si l'on peut y réussir, la tranqui-
 lité publique qu'on avoit lieu d'attendre des
 Hollandois, il y a deux ans, s'ils avoient scû
 profiter d'un tems si favorable à la gloire, &
 aux intérêts de leur Republique: cette tran-
 quilité, dis-je, sera l'ouvrage des Anglois,
 qui en auront seuls la gloire. Il faut espérer
 qu'après avoir fini la guerre qui ruine leur
 Patrie, ils deviendront ensuite les Mediateurs
 des Couronnes du Nord, afin d'y éteindre le
 feu que le Roi Auguste & le Czar y ont allu-
 mé, & que les soufflers de l'orgue Danoise a
 ranimé avec plus de vehemence

ARTICLE II.

*Qui renferme ce qui s'est passé de considerable
 en ESPAGNE & en PORTUGAL
 depuis le mois dernier.*

I. TOrtose que S. A. R. Monsieur le Duc
 d'Orleans réduisit à l'obéissance du *Mr. Sta-
 remberg*
 Roi d'Espagne le onze Juillet 1708. & dont *remberg*
 nous avons donné la description, * fut en *teinte inuti-*
 Catalogne une perte considerable pour les *lement de*
 Alliez, que Mr. le Comte Guy de Starem- *surprendre*
 berg leur Généralissime en ce Pays-là, *Tortose pour*
 mit en usage tout ce que les ruses de la guerre *la seconde*
 permettent *fois*

* Voyez Tom. IX. pages 82. & 173.

permettent, pour surprendre une Place qu'on n'est pas en état d'attaquer dans les formes, nous avons rapporté ailleurs comme Mr. Staremberg alla lui même à la tête de 5000. hommes au mois de Decembre 1708. pour s'emparer de Tortose par intelligence & par surprise, mais que le succès ne répondoit pas à son attente ¶.

Mr. de Staremberg forma encore le même projet deux ans après, se flattant que la seconde tentative lui réussiroit mieux que la première : son Armée étant en présence de celle de Mr. de Vendôme près de Pras del Rei ; sans pouvoir se joindre à cause de la Rivière qui les separoit, ne craignant point d'être attaqué, fit secrètement plusieurs petits détachemens, sous prétexte d'aller chercher des Fourages, ou de servir d'escorte aux Convois de vivres qu'il faisoit venir des Côtes de la Mer. mais Mr de Vendôme qui ne prend pas aisément le change, ayant su ce mouvement, dépêcha des Couriers aux Gouverneurs de Lerida, de Tortose, & au Commandant des Troupes qui veilloient à la tranquillité du Royaume de Valence, de se tenir sur leurs gardes.

*Le General
Wezel chargé
de cette
entreprise.*

Tous ces Détachemens s'étant joints, formerent un Corps de 5200. hommes sous les ordres du Général Wezel, qui les conduisit vers Tortose, où il arriva le vingt-cinq Octobre 1711. à 5. heures du matin : étant favorisé d'un brouillard fort épais, ils entreprirent dans le chemin couvert, & descendirent le fossé sans être aperçus. Ils se saisi-

firent

firent d'abord d'un Corps de garde près de la Barriere, où il n'y avoit que 15. hom. qui furent enlevez: ils s'emparerent aussi de la demi-Lune de la Porte du Temple où il n'y avoit aucunes Troupes; appuyerent leurs échelles contre la muraille près de la Tour voisine de l'Angle qui flanque le Bastion de S. Jean.

Dans le tems que le General Wezel marchoit à Tortose, une Escadre de Vaisseaux de guerre, quelques Galleres, & des Bâtimens de transport, ayant à bord des Troupes de débarquement, firent voïe de Barcelonne pour aller s'emparer de Peníscola, ou tâcher de bruler les Magazins que les Espagnols y avoient fait pour la subsistance de leur Armée; mais sur les avis de Mr. de Vendôme, on donna de si bons ordres que cette Escadre retourna à Barcelonne, sans rien entreprendre, ayant appris que le General Wezel avoit échoüé dans sa tentative.

Car le Chevalier de Glines qui commandoit dans Tortose, ayant au premier bruit fait mettre la Garnison sous les armes, se rendit au lieu de l'attaque, fit enlever les échelles, & fit tirer sur les attaquans à car touche. Quoi qu'ils se vissent découverts, ils ne se rebuterent pas si tôt; le General Wezel qui sçavoit que la Garnison n'étoit composée que de quatre Bataillons Espagnols de nouvelles levées, sçavoir ceux de Seville, Pampelune, Murcie, & Palancia, affoiblis par des Détachemens que le Gouverneur avoit envoyé vers Cherta à deux lieues de la Ville: Mr. Wezel, dis-je, revint à la charge, & fit attacher des petards aux Portes

du Temple & de S. Jean pour les enfoncer, mais Mr. de Glines fit faire de si furieuses décharges sur ceux qui vouloient y mettre le feu, qu'il les força de se retirer avec tant de confusion, qu'ils abandonnerent quatre cens hommes qu'ils avoient dans la demi-Lune de la Porte du Temple: le Colonel Don Francisco de Bustamenté avec deux cens chevaux & deux cens Grenadiers, poursuivit Mr. Wezel dans sa retraite, lui tua plusieurs Soldats, & revint dans la Ville avec beaucoup de prisonniers, outre les morts & les deserteurs. Mr. de Glines envoya au Roi d'Espagne la liste des prisonniers qu'il avoit dans la Place, qui consistoient en un Lieutenant Colonel, dix Capitaines, 22. Lieutenans ou autres bas Officiers, 18. Sergens & 827 Soldats. La Garnison n'eut que 25. Soldats tuez ou blesez, & un Officier: ce fut le Baron de Tanville, Major de la Place, & habile Ingenieur, qui porta ce détail à Sa M. Catholique, & l'assura que les Bourgeois avoient dans cette occasion donné des preuves de leur zele & de leur fidélité, la plus grande partie ayant pris les armes pour seconder la bravoure & l'impetuosité de la Garnison.

*Plaintes
des Portu-
gais contre
les Anglois
& Hollan-
dois, & à
quel sujet.*

II. Il ne s'est rien passé en Portugal qui merite de trouver place ici, si l'on en excepte le murmure des Portugais contre leurs Alliez, auxquels ils imputent la cherté des Grains: ils menacerent au mois d'Octobre de piller les maisons de plusieurs Marchands Anglois & Hollandois accusez de faire enchérir le bled: effectivement ils furent vaincus d'en avoir beaucoup cachez dans des Convents,

Convents , ce qui obligea la Cour de Lis-
bonne , de donner ordre d'assigner ces Mar-
chands devant les Juges de Polices , ils
comparurent & repondirent qu'ils préten-
doient être les maîtres des Grains qu'ils
faisoient venir avec tant de dépenses & de
risques : que plusieurs de leurs Vaisseaux
ayant péri ou été enlevéz par les Arma-
teurs François & Espagnols, il falloit que
les Grains arrivez à bon port, les dédom-
mageassent en partie des pertes qu'ils
avoient faites , que les Marchands étran-
gers n'ayant pas droit de contraindre les
Portugais à le prendre , les Portugais ne
pouvoient pas aussi les obliger à leur les
donner à vil prix : que si au préjudice de
la liberté du Commerce , on leur faisoit
quelque violence , la Reine de la Grande
Bretagne & L. H. P. les Etats Generaux
sçauroient les en vanger sur les Négocians
Portugais qui sont ou qui iront dans leurs
Etats. Cette reponse menaçante choqua les
Magistrats de Lisbonne , qui en porterent
leurs plaintes à la Cour ; on proposa de
mettre ces Marchands en prison , de pren-
dre leur Bled pour l'exposer en vente dans
le marché , mais reflexion faite sur les éve-
nemens , principalement dans un tems où le
Roi de Portugal ne pouvoit pas se dire ve-
ritablement Maître chez lui ; il fut résolu
d'envoyer ordre aux Ministres Portugais à
Londres & à la Haye d'en porter plainte ,
& en même tems de demander l'exécution
des promesses qui ont souvent été faites à
Sa Majesté Portugaise ; de rétablir l'abon-
dance dans les Etats , que les intérêts &

les engagements de la grande Alliance ont épuisez : comme ces ordres sont arrivez en Angleterre & en Hollande dans le tems que les bruits d'une negociation de Paix s'y sont répandus ; ils ont servi de prétexte pour accrocher la demande de Sa Majesté Portugaise.

*Le Roi &
toute la Cour
sont de re-
tour à Ma-
drid.*

III. Le 15. Novembre le Roi d'Espagne, la Reine son Epouse, & le Prince des Asturies leur fils, arriverent à Madrid aux acclamations de tout le peuple, qui donna dans cette occasion des marques de zele & d'affection, pareilles à celles qui s'écartèrent dans cette grande Ville lors que Sa Majesté Catholique fut prendre possession de la Couronne : les feux de joye, les illuminations, les fontaines de vin, & autres marques d'une satisfaction publique ne discontinuerent point pendant 4. jours. Cette entrée étoit bien différente de celle que les Alliez y firent il y a environ quinze mois : car alors toutes les boutiques & la plupart des maisons étoient fermées, & les Habitans consisternez : au contraire dans cette dernière occasion tout étoit en joye ; les boutiques de la rue des Orfevres étoient ornées de vases d'or, d'argent, de bijoux, de pierreries : toutes les autres étoient tapissées, & l'on voyoit en plusieurs endroits les portraits du Roi, de la Reine, & du Prince

*Plenipo-
tentiaires
d'Espagne à
la prochaine
Paix.*

IV. Le Roi a nommé le Duc d'Osborne pour son premier Plenipotentiaire aux Conférences de la Paix generale : le Comte de Bergeyck pour le second, & pour le troisième le Marquis de Monteleon, qui est presentement Envoyé d'Espagne à Genes.

V.

des Princes &c. Janvier 1712. 37

V. Mr. le Duc de Vendôme ayant détaché de son Armée le Comte de Muret Lieutenant Général, avec trois mille hommes pour faire le siege de Cardonne, dans laquelle Place il y avoit deux Bataillons de Tas, un Bataillon de Grisons, un de la Députation de Catalogne, & 300. Grenadiers que le Comte de Staremberg y avoit envoyé de son Armée, le Comte de Muret arriva le 14. Novembre devant la Place: le lendemain l'Artillerie commença à battre les deffenses par trois endroits, le 17. tout étant prêt, on donna l'assaut aux trois attaques, commandées par le Marquis d'Arpajou: le Comte d'Hercel, & le Comte de Melun, les retranchemens furent emportez de tous côtez l'épée à la main: les Assiegeans poursuivoient de si près les Assiegez, qu'ils entrèrent avec eux pêle mêle dans la Ville: outre les morts & les défecteurs, on fit deux cens cinquante prisonniers: ensuite le Comte de Muret fit sommer le Commandant d'une Cassine fortifiée hors la Ville, qui se rendit à discretion avec 120. hommes qu'il avoit sous ses ordres. Après quoi il donna les ordres pour faire les approches & dresser les Batteries pour assieger le Château de Cardonne.

*Prise de
la Ville de
Cardonne.*

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

LE Roi avoit prorogé jusqu'au premier Octobre dernier, sans espérance d'au-

Declaration pour convertir les Billets de Monoye en rentes appelées Tontine.

eu un autre délai, le terme fixé pour l'extinction des Billets de Monoye, des Billets des Fermiers & Receveurs Generaux payables à cinq ans: S. M. estimant qu'il est du bien du Commerce de son Royaume, de maintenir l'extinction de ces sortes de Billets; mais étant informée que plusieurs de ses Sujets qui resident dans les Provinces éloignées, ou servans dans les Armées, n'ont eu que tard connoissance de la volonté de Sa Majesté à cet égard; Elle donna une Déclaration le 25. Octobre, enregistrée au Parlement de Paris le 11. Novembre dernier, par laquelle il est ordonné & permis à ceux qui pouvoient encore se trouver chargez de ces Billets, de les porter au Tresor Royal, pour être employez à l'acquisition de rentes au denier douze, partie perpetuelles & partie viageres, avec accroissement créée par Edit du mois de Mai 1709. portant établissement d'une nouvelle Tontine, à condition de fournir par eux jusques à la fin de Novembre, un tiers en deniers comptans & deux tiers en Billets tels qu'on a spécifié ci-dessus: que pendant le mois de Decembre on payera moitié en argent & moitié en Billets, & pendant le mois de Janvier 1712. les 2. tiers en deniers comptans, & le tiers en Billets; après lequel tems S. M. ordonne, que ces Billets de Monoye & Billets à cinq ans demeureront absolument de nulle valeur. Ceux qui voudront voir les conditions de l'établissement de cette nouvelle Tontine, les trouveront dans l'Edit inseré tout au long dans le Tome XI. de cet ouvrage page 117.

II. Le 28. Novembre, Mr. l'Abbé de Pomponne

des Princes &c. Janvier 1717. 39

Pomponne Aumônier du Roi, ci-devant *Mr. l'Abbe*
Ambassadeur de France à Venise, fut nom- *de Pomponne*
mé par S. M. pour remplir la Charge de *est fait Con-*
Conseiller d'Etat d'Eglise, vacante depuis *seiller d'Etat.*
la mort de feu Monfr. Charles Maurice le
Tellier Archevêque de Reims.

III. Le premier du mois de Decembre , *Mr. de*
Mr. le Duc de Chaulnes fut reçu au Parlement *Chaulnes*
de Paris en qualité de Pair de France avec *reçu Pair*
les ceremonies accoutumées. *de France.*

IV. Le 30. Novembre jour de St. An-
dré, Mr. l'Abbe Sicault fut sacré dans l'E- *Mc. Sicault*
glise de St. Nizier à Lion sous le titre d'E- *Evêque de*
vêque de *Sinope*, ayant été fait Suffragant de *Sinope &*
l'Archevêché de Lion : ce fut Monsieur de *suffragant*
St. George Archevêque de cette Ville-là *de Lion.*
qui fit la ceremonie, assisté de Mr. l'Arche-
vêque de Vienne, de Mr. l'Evêque de Gre-
noble ; Mr. l'Evêque de Belley y assista
comme spectateur ; ce ui de Montauban y
auroit aussi assisté, n'eut été qu'il falloit qu'il
se trouvât le second Decembre à l'Assem-
blée des Etats de Languedoc, parce que ce
jour-là on accordoit au Roi le don gratuit :
car il est d'usage que quoique les Prelats de
cette Assemblée ne s'y trouvent pas à l'ou-
verture, ils devoient néanmoins y être le
jour du don gratuit.

Il n'est pas hors de propos de dire ici un
mot de la Ville Episcopale du nouveau Suf-
fragant de Lion : Sinope ayant été soumise
aux Romains, elle eut ensuite des Princes
particuliers, & dans les premiers siècles du
Christianisme on y établit un Evêché Suffra-
gant d'Amasie. Ce fut à Sinope que Dio-
gene prit naissance ; elle a été la Patrie de
quelques

quelques autres Sçavans de l'antiquité : cette Ville est située dans l'Asie mineure, dépendante de la Paphlagonie, ayant un Port dans la mer noire, qu'on nomme le Pont Euzin, occupé aujourd'hui par les Turcs.

Banque-
route frau-
duleuse du
nommé Ca-
stan Ban-
quier de
Lion.

V. Au mois d'Octobre 1710. Bertrand Castan Banquier de Lion, se retira en Suisse, après avoir fait une banqueroute frauduleuse, pour des sommes très-considérables, dans laquelle le Roi est intéressé. Comme cette affaire fait aujourd'hui la matière d'une négociation de Monsieur le Comte de Luc, Ambassadeur de France auprès du Canton de Berne, il est à propos que le public soit informé du fait.

Les Srs. Bernard & Nicolas chargez du payement des Armées du Roi, au moyen des fonds qu'on leur remettoit, prirent pour leur Commissionnaire à Lion dès l'année 1706. ce Bertrand Castan ; moyennant la provision d'un tiers pour cent, de toutes les sommes qui passoient par ses mains, au moyen de quoi il devoit compter de Clerc à Maître.

Par le compte qu'il rendit au mois de Février mil sept cens neuf Castan se fit créancier pour soulde en espèces de la somme de *soixante-un mille cent cinquante-trois livres*, mais dans l'examen qui en fut fait, au lieu d'être créancier, il se trouva débiteur en espèces de *six millions neuf cens cinquante huit mille deux cens vingt neuf livres*. Cette erreur ne pouvant s'être faite que de propos délibéré, & par l'effet d'une insigne friponnerie : on a amplement déduit sa frauduleuse conduite dans un Imprimé *in folio* de dix-sept pages

des Princes &c. Janvier 1712. 41

pages en maniere de Faëum, qui nous apprend, qu'après l'invasion de Castan, on mit le scellé chez lui, que lors qu'on le leva juridiquement, on n'y trouva aucuns livres de caisse ni autres: Il les a supprimez pour dérober aux yeux des Juges & de ses creanciers, sa mauvaise conduite.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du 21. Octobre 1710. Mr. Meliand Intendant de Lion, fut nommé pour informer de l'évasion de Castan & de l'enlèvement de ses effets, avec ordre de lui faire son procès en dernier ressort. Toutes les formalitez ayans été faites son jugement fut enfin prononcé, par lequel Castan, fut condamné aux Galleres perpétuelles, en trois mille livres d'amande, à restituer à Sa M. sept cens cinquante, quatre mille sept cens soixante trois livres, avec les interêts, & le surplus de ses biens acquis & confisquez au Roi: ce jugement est du 12. Août 1711.

Castan s'est arrêté à Berne, prétendant que c'est pour lui un azile sacré, pour le mettre à couvert de l'exécution de ce jugement: il allegue pour ce sujet deux raisons également frivoles; l'une qu'il a été condamné par contumace, sans avoir été ouï dans ses défenses, l'autre une quittance qu'il dit avoir des Srs. Bernard & Nicolas ses Commetans, par laquelle, *ils renoncent à toute revision de comptes & autres actions au sujet desdites affaires, pas même en cas d'erreur, omission, faux & double emploi.*

Si Castan avoit épuré ses comptes, ou qu'il ne se fût point absenté, il auroit évité la procedure faite devant l'Intendant de Lion.

&

& il auroit pû par la présence voir avec quelle exactitude on a cherché parmi ses papiers trouvez sous le sellé, de quoi payer ses créanciers, ou justifier son évasion, si on y avoit pû trouver que que legittime pretexte : Quant aux termes de la quittance, les personnes les moins versées dans la Jurisprudence du Palais, decouvrent du premier coup d'œil, que Castan n'avoit pris cette précaution, que pour couvrir le crime qu'il avoit commis & la banqueroute qu'il meditoit : mais quand cette quittance auroit le caractère & la force d'une transaction, elle a été cassée par le Jugement en dernier ressort, au moins en ce qui concerne la clause, par laquelle Castan prétend de couvrir le vol qu'il a fait au Roi & à ses Commetans.

Une preuve bien constante que Castan est un fripon, c'est que les Srs. Bernard & Nicolas lui ayans fait une remise de 85760. livres en cochenille, il a obmis volontairement de s'en charger dans son compte, ainsi qu'il appert par une lettre qu'il écrivit à son épouse, & qu'on a trouvée sous le sellé, en voici les termes.

„ Dans l'arrêté de nos comptes, Bernard
 „ & Nicolas n'ont point parlé de la coche-
 „ nille, parce qu'ils n'y ont point pensé ; le
 „ tems me duroit de finir à cause de cela ;
 „ & je craignois fort qu'ils ne s'en apperçus-
 „ sent ; mais, *Dieu merci*, ils n'y ont pas
 „ pris garde. Voilà un bel endroit de glorifier Dieu, en le remerciant de l'injustice que Castan venoit de commettre !

C'est là un échantillon d'un plus grand nombre de friponneries, que Castan a com-
 mises

mises dans le manquement qui lui avoit été confié, & pour lesquelles il a été condamné par Jugement en dernier ressort: le Roi fait demander aujourd'hui à Mrs. de Berne, l'exécution de ce Jugement souverain, sur les effets que Castan peut avoir sur leurs terres: Mrs. de Berne ne peuvent pas donner à ce criminel aucune protection dans cette rencontre: les aziles sont pour les malheureux, & non pour les voleurs publics, convaincus de ce crime; autrement l'introduction d'une pareille maxime autoriseroit les gens de mauvaise foi, de puiser à pleines mains dans les Tresors & les Finances des Souverains, si pouvant se sauver avec leur larcin dans les Pais étrangers; ils étoient à couvert des poursuites de leurs souverains, & des peines ordonnées par les Loix. Mrs. de Berne & tous les Souverains en general, sont trop interessez à faire punir de pareils criminels, pour croire que Castan s'est mis à l'abri des poursuites de la Justice en Suisse; ni dans tel autre endroit où son crime sera connu.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **Q**UOIQUE le nouvel Empereur Charles eut fait publier, qu'en traversant l'Italie pour retourner en Allemagne, il vouloit éviter les fatigues du Ceremonial & des Harangues, que pour cet effet il passeroit *incognito* sous le nom de Comte de Tirol; les long séjour à
Motifs que le nouvel Empereur de Milan.

Ministres d'Autriche à Rome, à Venise, à Genes, & dans les autres Cours d'Italie, ne laisserent pas d'y insinuer, „ que ce Prince „ resteroit à Milan trois semaines ou un „ mois, pour y attendre les Ambassadeurs „ qui iroient l'y complimenter : Que les Puissances qui ne s'acquitteroient point de „ cette civilité, seroient réputées mal intentionnées pour la Maison d'Autriche, & „ qu'on prendroit de promptes & vives mesures, non seulement pour prévenir leurs „ desseins, mais aussi pour leur faire connoître le ressentiment d'un Puissant Prince, „ qui se verroit ainsi méprisé par des voisins „ qui doivent redouter sa puissance, & se „ sentir fort honorer de son amitié. C'étoit „ dans ce sens que les Ministres de ce Prince „ entretenoient, (par maniere de conversation) ceux des Puissances chez lesquelles ils résidoient.

*Le Pape en-
voye le Cardinal Impé-
rial Legat à
Latere au
nouvel Em-
pereur.*

II. Le Marquis de Prié & le Prince d'Avellino qui étoient à Rome, ajoutèrent à ces raisons, que le Pape ayant envoyé un *Legat* à Latere, au Roi Philippe V. lors qu'il alla à Naples, Sa Sainteté ne pouvoit pas se dispenser de faire le même honneur à leur Maître, puis qu'Elle l'avoit déjà reconnu *Roi d'Espagne*, & qu'Elle n'ignoroit pas que le Trône Impérial lui étoit destiné, par les mesures qu'on avoit prises d'avance près des Princes qui devoient procéder à l'élection : le Pape n'avoit pas besoin de pareilles exhortations tout ce qu'il a fait depuis quelques années en faveur de la Maison d'Autriche, étoit pour le nouvel Empereur de solides garans que Sa Sainteté donneroit l'exemple
aux

aux autres Puissances d'Italie, de rendre à ce Prince tous les hommages qu'il attendoit d'Elles.

En effet le Pape ayant nommé le Cardinal Imperial, frere du Doge de Genes, son *Legat à Latere*, il partit de Rome le 20. Octobre pour aller à Milan; c'est-à dire le lendemain qu'on eut avis de l'élection qui s'étoit faite à Francfort le 12. du même mois. Comme il y avoit plus d'un mois qu'on travailloit à ses équipages & à ses livrées, elles étoient fort magnifiques. Il fit son Entrée à Milan le 8. Novembre avec tout l'éclat qu'on pouvoit attendre d'une ceremonie fort précipitée; car le nouvel Empereur n'attendoit que l'arrivée du Legat pour continuer son voyage vers l'Allemagne.

Le Comte de Rainoldi fut le prendre au Monastere de Castellazzo, & le conduisit jusqu'à la porte Romaine, où l'Empereur fut le rencontrer: après les complimens reciproques, ils monterent tous deux à cheval, marchant chacun sous un dais, l'Empereur à la droite du Legat, jusques devant le Dôme ou Eglise Metropolitaine: car comme l'honneur du pas dans l'Eglise appartient toujours aux Ecclesiastiques, S. M. laissa le Legat à la porte & continua sa route vers le Palais. Un des Carosses de la Cour à six chevaux alla prendre le Cardinal Legat au sortir de l'Eglise, & le conduisit au Palais, où l'on lui avoit préparé un appartement.

Le lendemain le Legat rendit visite à l'Empereur, qui fut le recevoir à la seconde Antichambre, & le reconduisit jusques à la troisiémé, conformément aux regles du Ceremonial

remonial, (car on sçait qu'en Italie il n'en faut pas obmettre la moindre minutie.) Ce fut dans cette Ville que le Legat presenta au nouvel Empereur les presens du Pape, qui consistoient en une petite Cassette enrichie d'or & de pierreries, dans laquelle il y avoit une Relique de *St. Clement*, dont le *St. Pere* porte le nom: une petite croix enrichie de diamans, où il y avoit un morceau du bois de la vraie Croix encastré sous un cristal, & quelques autres objets de devotion, en échange l'Empereur donna au Legat une croix d'or ornée de quelques pierreries: mais la restitution de Comachio, qu'on attendoit de la justice ou de la liberalité de ce Prince, fut oubliée.

*La Repu-
blique de
Genes fait
complimen-
ter le nou-
vel Empe-
reur-*

III. Le même jour 9. Novembre les Ambassadeurs de la Republique de Genes, envoyez exprés à Milan, pour complimenter le nouvel Empereur, furent admis à l'Audience. On a vû ailleurs; * la maniere dont on méprisa les préparatifs que les Genoïs avoient fait faire, pour la reception de ce Prince, lors qu'il débarqua sur leur territoire, à son retour de Catalogne, parceque le Senat ne voulut pas lui donner les qualitez de *Roi d'Espagne*: les menaces qu'on fit là dessus aux Genoïs; le mouvement des Troupes dans le Milancz; l'exemple du Pape, de la Republique de Venise, du Grand Duc de Toscane &c. joint à l'avis de l'élection qu'on venoit de faire à Francfort déterminerent enfin le Senat de Genes d'envoyer des Députez à Milan pour complimenter le nouvel Empereur: avant de les admettre à l'Audience

* Voyez le Journal précédent page 390.

dience, les Ministres, pour les embarasser davantage, leur dirent que Sa Majesté, ne recevoit point le titre d'*Empereur* jufques après son Couronnement; mais seulement celui de *Roi d'Espagne*.

Il est à remarquer que les mêmes Ministres avoient dit en arrivant à Milan que ce Prince ne vouloit recevoir aucun compliment, qu'il voyageroit *incognito* sous le nom de *Comte de Tirol*. Les Princes, les Ministres & les Deputez qui venoient d'Allemagne après l'élect on, étoient admis à donner le titre d'*Empereur*: cette qualité étoit rejetée dans les complimens d'étrangers, s'ils n'avoient auparavant donné le titre de *Roi d'Espagne*. Enfin les Genoïs franchirent le pas qu'ils avoient disputé, & joignirent les deux qualitez de *Majesté Imperiale & Royale Catholique*. Heureusement pour la plupart des Souverains, le droit & la possession prévaut au titre, sans quoi il y a longtems que le Royaume de France se verroit soumis à la Couronne d'Angleterre; la République d'Hollande à la Monarchie d'Espagne; les Cantons Suisses à la Maison d'Autriche, le Royaume de Chypre au Duc de Savoie.

IV. Le 7. Novembre, l'Empereur avoit déjà donné Audience aux Ambassadeurs de Venise: le 10. au matin ceux de la République de Luques en eurent une pareille, & l'après midi ce Prince alla coucher à Lodi, le 11. à Cremone; de là à Mantoue, d'où il prit la route d'Insprucht, où ils s'arrêtèrent pour recevoir l'hommage & le serment de fidélité des Etats du Tirol.

L'Empereur part
d'Italie pour
l'Allemagne.

V. Depuis quelques mois la mortalité s'est

*Mortalité
des Bestiaux
en Italie.*

si fort attachée sur les bestiaux dans l'Etat de Venise & autres Provinces circonvoisines, qu'il en est mort une si grande quantité, que le labourage a été suspendu, la viande de Boucherie interdite, le commerce des bestiaux défendu, & des prières publiques ordonnées, pour demander à Dieu de faire cesser cette mortalité, qu'on regarde comme l'avant-coureur de la contagion.

*Ordre du
Pape mépri-
sé par Mr. le
Duc de Sa-
voye.*

VI. Sur ce que la Chambre des Comptes de Turin, a fait saisir les revenus de quelques Benefices vacans dans les Etats de Savoye, les réunissant au Domaine de S. A. R. la Cour de Rome a fait publier un Monitoire contre ses Magistrats, leur ordonne que dans l'espace de 45. jours, ils aillent à Rome, rendre compte de leur procédé, sous peine d'être excommuniés. Mr. le Duc de Savoye, que de pareilles menaces effrayent très-peu, a défendu à ses Officiers d'acquiescer à l'ordre du Pape, prétendant que le temporel de ces Benefices n'a rien de commun avec l'autorité spirituelle du St. Pere.

*Quels sont
les biens
qu'on dit
que le Duc
d'Uffeda a
abandonnez
pour suivre
l'Empereur.*

VII. En attendant les ordres de la Cour de Madrid Don Joseph Molinez, Doyen des Auditeurs de Rotte ayant appris que le Duc d'Uffeda, ci devant Ambassadeur d'Espagne, avoit abandonné le service du Roi son Maître pour s'attacher à celui du nouvel Empereur, a fait ôter les armes de ce Duc, de dessus la Porte du Palais d'Espagne à Rome, & sequestrer les Carrosses & quelques effets que ce Seigneur y avoit laissés. On a inséré dans les imprimez d'Hollande, que ces meubles valoient *soixante mille écus* & que les biens qu'il a abandonnez en
Espa

des Princes &c. Janvier 1712. 49

Espagne raportoient *deux cens mille Ducats de revenu*. Si l'on n'exagere point dans cette estimation, on peut dire que cette desertion sera très-avantageuse à la Couronne d'Espagne, & que si le nouvel Empereur veut indemniser le Duc d'un pareil sacrifice, il achetera bien cher l'acquisition de ce Seigneur Espagnol.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I AU moment que le nouvel Empereur fut informé, que les Etats Generaux des Provinces Unies, desaprouvoient les ouvertures de Paix, faites par les organes de la Cour d'Angleterre, & que L. H. P. paroissoient inclinées à la continuation de la guerre, Sa M. I. qui aprit cette nouvelle à Milan, assembla son Conseil, où les points préliminaires signez à Londres le 8. Octobre, ayans été examinez, furent rejetez : sur cette resolution l'Empereur envoya ordre à ses Ministres à Londres & à la Haye, d'y declarer en son nom, „ que Sa M. I. „ ne consentira jamais à aucunes propositions de Paix, que sur le pied que l'Empereur Joseph son frere en étoit convenu avec ses Alliez, ainsi qu'on le fit declarer aux Ministres de France à Gertruydenberg : que si au préjudice de cette declaration on convenoit de l'Assemblée d'un Congrèz, S. M. I. proteste de nullité con-

D „ tre

„ tre tout ce qui pourra y être réglé de con-
 „ traire à ses intentions, & declare qu'Elle
 „ n'y enverra aucun Ministre de sa part.

„ C'est dans ce même esprit que ce Prin-
 „ ce écrivit aux Electeurs, Princes & Etats
 „ de l'Empire, pour les inviter de concourir
 „ avec lui à la continuation de la guerre,
 „ jusques à ce qu'il fût en possession de
 „ de toute la Monarchie d'Espagne, S. M.
 „ dépêcha un Exprés à l'Electeur de Ma-
 „ yence, afin qu'en qualité de Directeur
 „ de la Diette de l'Empire, il fasse en sorte
 „ que cette Diette ne prene aucune reso-
 „ lution opposée à ce sentiment. C'est sur
 le fondement de ces raisons & de la prote-
 station de nullité déclarée par Sa Majesté
 Imperiale, que les Partisans de la guerre se
 flatent, que la Reine de la Grande Bretagne
 & les Etats Generaux rejeteront aussi les
 préliminaires déjà acceptez par quelques
 Puissances, & que les Anglois, les Hollan-
 dois, & tous les peuples d'Allemagne, ai-
 meront mieux repandre jusques à la der-
 niere goutte de leur sang, que d'acquiescer
 à une Paix, dont les conditions ne seront
 pas dictées par les Ministres d'Autriche &
 de la Republique Hollandoise.

Comme les protestations qui furent faites
 il y a quelques mois, contre l'irregularité de
 l'Assemblée de Francfort; n'empêcherent
 pas les Electeurs de proceder à l'élection
 Imperiale, il est à croire que les protestations
 que le nouvel Empereur vient de faire,
 n'empêcheront pas aussi les Puissances qui
 inclinent à la Paix, d'envoyer leurs Pleni-
 potentiaires

des Princes Ec. Janvier. 1712. 57
 potentiaires au Congrez : peut-être même
 que si ceux d'Autriche pouſſoient leur fierté
 juſqu'à n'y pas paroître, les autres ne laiſſe-
 roient pas d'y traiter ce qui conviendrait à
 leurs intérêts. Les exemples de ce qui ſe
 paſſa à Nimegue & à Riſwick, ſervent de
 préjugé de ce qui pourra ſe faire dans la
 prochaine Aſſemblée. On apprendra bientôt
 le dénouement de cette intrigue, & ſi les
 ſentimens meurtriers & ſanguinaires ſeront
 préférés aux pacifiques.

II. Le vingtième Novembre, le nouvel
 Empereur arriva à Inſpruck, où le Prince
 Charles de Nieubourg, Gouverneur du
 Tirol, avoit aſſemblé les Etats de ce Com-
 té, qui le 24. du même mois firent leur foi
 & hommage, en prêtant le ſerment de fide-
 lité avec les ceremonies accoutumées.

*Les Etats
 du Tirol font
 foi & hom-
 mage au
 nouvel Em-
 pereur.*

III. Depuis plus de deux mois on travaille
 aux préparatifs du Couronnement du nou-
 vel Empereur qui doit ſe faire à Francfort ;
 comme la Couronne qu'on conſerve à Nu-
 remberg, qui a ſervi au Couronnement de
 tant d'Empereurs, a paru ou trop antique,
 ou trop peſante, l'Imperatrice Regente en a
 fait faire une nouvelle plus convenable pour
 la tête du jeune Empereur ſon fils. On a
 obſervé, (à ce qu'on écrit de Vienne,) de
 faire cette Couronne ſur le modele de celle
 de Nuremberg, mais beaucoup plus legere,
 afin qu'elle puiſſe reſter ſur la tête de l'Em-
 pereur pendant le repas de ceremonie, qui
 ſe fera le jour du Couronnement, où ce
 Prince prétend, dit-on, renouveler le Ce-
 remonial des Articles 27. & 28. de la Bulle

*Nouvelle
 Couronne
 Imperiale.*

d'Or : mais par d'autres Lettres venues de bon lieu, nous sommes informez que cette cérémonie ne se fera point, à cause des difficultés qui naissent naturellement de l'absence de quelques Electeurs, & de la multiplicité qu'on en a fait depuis la publication de l'Edit Imperial de Charles IV. nommé la *Bulle d'Or*. Nonobstant cette incertitude, & sans préjudice à ce qui se pratiquera à cet égard dans l'Assemblée qui se forme actuellement à Francfort, pour le Couronnement de l'Empereur Charles VI. Voici quelques-unes des obligations des sept anciens Electeurs lors de ces repas de cérémonie.

*Fonctions
des Electeurs
dans les re-
pas publics
de l'Empe-
reur les jours
de solennité.*

IV. Il doit y avoir un tas d'avoine devant la Maison où logera l'Empereur, à hauteur du poitrail d'un Cheval : l'Electeur Duc de Saxe, en qualité d'Archi-Maréchal de l'Empire, étant monté sur un très-beau Cheval bien harnaché, viendra vers le tas d'avoine ayant un picotin d'argent & un bâton d'argent, qui pèseront 12. marcs; il puisera son picotin d'avoine, sans mettre pied à terre, & le donnera au premier Palfrenier : il plantera ensuite le bâton d'argent dans le monceau d'avoine, que le Maréchal de la Cour prendra, & donnera l'avoine au pillage.

Dès que l'Empereur ou Roi des Romains sera à Table, les Electeurs Ecclesiastiques feront la benediction, l'Archevêque Archi-Chancelier de l'Empire de l'endroit où la cérémonie se fera, mettra avec respect les trois grands Sceaux de l'Empire sur la Table, que l'Empereur lui rendra aussitôt, & l'Electeur prendra le principal, & le gardera à son

son col tout le tems que le repas durera ; après quoi il montera à Cheval, de même que les deux autres Archevêque Electeurs qui porteront conjointement les trois Sceaux pendus à un bâton d'argent, du poids de douze Marcs, jusques au logis de l'Electeur Archi Chancelier ; après quoi ils renverront au Chancelier de la Cour Imperiale le bâton avec les Sceaux d'argent qui lui appartiennent pour en faire ce qu'il jugera à propos, mais les trois Electeurs Ecclesiastiques sont obligez de fournir chacun pour un tiers, aux fraiz de l'achat & façon du Bâton & des Sceaux.

Le Marquis Electeur de Brandebourg viendra à Cheval, portant un bassin & une aiguiere d'argent de 12. marcs, pour donner à laver à l'Empereur ; le Comte Palatin du haut Rhin, c'est l'Electeur de Baviere, entrera à Cheval portant quatre plats d'argent chacun de trois Marcs, remplis de viande, qu'il mettra sur la table. Le Roi Electeur de Boheme, Archi Echanfon aussi à cheval, présentera à boire dans un goblet sur une sous-Coupe d'argent du poids de douze marcs.

Les Chevaux & l'argenterie fournis par les Electeurs, à l'occasion de cette ceremonie, sont des aubaines pour les Officiers de l'Empereur qui se trouveront faire la fonction des grands Officiers de l'Empire : car suivant la destination de l'Empereur Charles IV. le Cheval, le picotin, & le bâton d'argent du Duc de Saxe appartiennent au Vice-Maréchal, Pappenheim : le Cheval, le bassin

& l'aiguier de Marquis de Brandebourg ; au Vice-Chambellan de Falckenstein : le Cheval & les plats du Comte Pala in, au Maître de cuisine de Nottmberg ; & au Vice-Echanson de Limbourg, appartiennent le Cheval, sous-coupe & Goblet d'argent du Roi de Boheme.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en POLOGNE & dans les ETATS du NORD depuis le mois dernier.

Predicateur qui apostrophoit le Roi de Suede à Bender dans ses Sermons.

UN Predicateur, qui l'année dernière prêchoit le Carême dans une des Paroisses de Paris, faisant la guerre aux pêcheurs d'habitude, sur la difficulté que les Directeurs trouvent à les en tirer, repetoit à la fin de chacune de ses phrases, *Et le Roi de Suede est encore à Bender.* Si ce Predicateur prêche encore cette année, le même Sermon ; il sera dispensé de retrancher cette allusion, s'il juge à propos qu'elle puisse contribuer à corriger ses auditeurs : car veritablement le *Roi de Suede est encore à Bender*, & doit y passer l'hiver, au rapport de toutes les Lettres qui viennent de la Frontiere de Turquie, tant par la voye de Pologne, que par celle d'Hongrie & de Transilvanie.

Les Turcs font hiverner leur Armée aux environs du

II. Comme le Czard de Moscovie, élude toujours l'exécution des promesses qu'il a faites, par le Traité qu'il signa avec le Grand Vizir à Falezin en Moldavie, au mois de Juillet dernier, ce premier Ministre & Généralissime

neralissime des forces Ottomanes, a dispersé l'Armée Turque, aux deux côtez du Danube, jusques sur les Frontieres d'Hongrie & de Transilvanie; & sur les deux Rives du Pruth, jusques sur les bords du Nèster; ce qui fait juger que la Porte a dessein de faire assembler son Armée au Printems prochain pour agir à bonne heure, si entre ci & ce tems là le Czard n'a pas satisfait à ses engagements.

Quoique cette nouvelle vienne d'un peu loio, elle est beaucoup plus vraisemblable, que ce que certains imprimez étrangers ont publié, pour faire leur cour aux Ennemis du Roi de Suede, lors qu'ils ont dit " Que le " Grand Seigneur avoit rappelé son Armée " pour la licentier; qu'elle avoit passé le Danube reprenant la route de Constantinople: " que le Sultan cessant de protéger le Roi " de Suede, lui avoit fait dire, de sortir incessamment des terres de sa Domination, " pour se retirer comme il pourroit, & autres absurditez semblables: en verité il est fâcheux " pour la reputation de gens d'esprit, tels que sont les Auteurs de ces Relations, de se laisser ainsi aveugler par la complaisance ou la partialité: si quelqu'un leur a fourni les Memoires dont ils font mention, (comme il y a lieu de le croire, pour ne pas offenser leur probité) ne doivent-ils pas au moins distinguer les absurditez du vraisemblable? comment, peuvent-ils avoir si regulierement toutes les semaines, des nouvelles de Bender & des environs pendant que les Ministres du Roi de Suede & du Czard, sont quelque-

sois plus de deux mois sans en recevoir une seule Lettre ? La Cour de Vienne & le Senat de Pologne, qui ont des Gouverneurs & des Officiers dans des Provinces limitrophes de la Turquie, n'ont-ils pas vu écouler plus de six semaines, avant de pouvoir être éclaircis du succès de la Bataille de Falezin ? si les Souverains & leurs Ministres, trouvent tant de difficulté à sçavoir ce qui se passe dans un Pays où les postes réglées ne sont point établies ; comment veut-on nous persuader, que des particuliers en reçoivent des avis, presque aussi fréquemment que de Rome, de Paris, ou de Londres ?

*Le Czard
de retour en
Pologne, &
le mariage
de son fils.*

III. Le Czard, ayant assisté à la célébration du Mariage du Prince son fils, avec la Princesse Charlotte Louïse Sophie, Fille du Duc Louis-Rodolphe de Wolfembutel, & petite fille du Duc de Brünzwick Wolfembutel, reprit la route de Pologne, & arriva à Koninxbergue Capitale de la Prusse Ducale : les nouveaux mariez ont pris la même route ; c'est apparemment pour aller à Moscow, car le Czard & la grande Duchesse son épouse sont partis de Koninxbergue tenant la route de Petersbourg, & devoient être suivis du Prince leur fils avec sa nouvelle épouse.

*Mécontents
de Pologne
troupez &
pourquoi.*

IV. Il s'est formé une troupe de mécontents dans la haute Pologne, qui grossit tous les jours, parmi lesquels il y a plusieurs Gentilshommes réduits dans la dernière misère, rant par les taxes exorbitantes qu'ils payoient depuis quelques années, que par les contributions forcées, exigées sur leurs terres par les troupes Polonoises, Saxones & Mos-

des Princes &c Janvier 1712. 87

Moscovites. Ces mécontents, qui se font sur-
nommer *Bons Republicains & Indépendants*,
se font fournir des vivres & leurs autres be-
soins, dans les endroits où ils passent, ce qui
occasionne beaucoup de désordres, & ouvre
la porte aux libertins & vagabonds d'exercer
des voleries, qui peuvent dégénérer en guerre
civile.

V. Si le Roi de Suede *est encore à Bender,* Les Rois de
les Rois de Dannemarck & Auguste sont *Danne-*
toujours devant Stralsund, sans avoir pu *marck &*
exécuter leurs projets, qui sont de s'emparer *Auguste*
de cette Place, pour assûrer des quartiers d'h- *leur inacti-*
ver à leurs Armées dans la Pommeraine Sue- *on devant*
doise : au commencement de Decembre les *Stralsund.*
deux Rois n'avoient pas seulement pu rece-
voir toute leur Artillerie pour bombarder la
Ville, parce que les vents contraires ont diffi-
pé les Bâtimens Danois qui en étoient char-
gez ; celle qui vient de Saxe par terre ; a
trouvé de grandes difficultez, à cause que les
chemins ont presque été rendus impraticables
par les pluyes continuelles, qui font beau-
coup souffrir les troupes campées devant
Stralsund, & celles occupées au blocus de
Wisnar.

VI. Le Czard a encore détaché six mille *Le Roi de*
hommes d'Infanterie, des troupes qu'il a en *Prusse donne*
Pologne, pour aller sous les ordres du Gene- *passage aux*
ral Baur, joindre les Moscovites qui sont de *Moscovites*
vant Stralsund, afin de mettre les deux Rois, *pour enva-*
qui y sont depuis plus de trois mois, en état de *hir les Etats*
faire cette conquête : le Roi de Prusse donne *de Suede.*
libre passage à ce renfort à travers de la Mar-
che de Brandebourg, ayant nommé des
Com-

Commissaires, pour leur faire fournir l'étape dans la route : cette facilité, fort opposée aux obstacles que la Cour de Berlin fit naître, lors que les Suédois se retiroient de Pologne pour rentrer dans leur Païs, manifeste assez que Sa Majesté Prussienne favorise les desseins des ennemis du Roi de Suède, ne jugeant pas à propos de mettre en pratique cette maxime du Christianisme, qui enseigne de protéger les malheureux : le Roi de Prusse se flatte que les services qu'il rend aux Puissances liguées contre la Suède, lui procureront pour récompense la possession d'Elbing : je laisse aux ames magnanimes à décider, si l'on acquiert plus de gloire d'aider à accabler un voisin allié, déjà assez persecuté par l'infortune, que de faire valoir ouvertement ses prétentions sur Elbing, (s'il en a) soit par la negociation, soit par la force des armes : car enfin ce n'est pas le Roi de Suède qui dispute à celui de Prusse ses prétentions sur Elbing : c'est la République de Pologne, & c'est les Moscovites qui occupent cette Place.

*Manifeste
des Suédois
contre les
Rois de
Danne-
marck &
Auguste.*

VII. Les Suédois ont publié un Manifeste pour répondre à ceux des Rois de Danne-marck & Auguste : ils soutiennent, (& toute l'Europe en est convaincuë) qu'ils n'ont donné aucun sujet de rupture à ces deux Puissances ; qu'au contraire c'est eux qui ont allumé la guerre dans l'Empire, & y ont introduit les Moscovites, dont les Priaces voisins pourront se repentir un jour, comme les Polonois le font aujourd'hui. Ce Manifeste est appuyé d'un autre écrit, dans lequel les Sue-
dois

des Princes Ec. Janvier 1712. 89

dois exposent les services que le Grand Gustave Adolphe rendit à l'Empire dans le dernier siècle, lors qu'il empêcha que l'Empereur Ferdinand II. se rendit le Maître absolu de toute l'Allemagne, par l'exécution de son Edit du 18. Avril 1629. L'Auteur ajoute que c'est au Roi de Suede, à qui l'Empire est redevable du rétablissement & affermissement de ses libertez, par les Traitez de Westfalie, qui terminerent la guerre que les vastes projets de Ferdinand avoient occasionné : que si les Princes avoient consenti de céder aux Suedois les Provinces mentionnées par ces Traitez, c'étoit moins en vûe de les dédommager des frais de la guerre, que pour leur conserver une entrée, pour pouvoir, en cas de besoin, venir au secours de l'Empire : que nonobstant le Traité de Neutralité concerté à la Haye, pour conserver la tranquillité de la Basse Allemagne, les Rois de Dannemarck & Auguste y avoient commencé la guerre, quoi que la Regence de Stockholm eût approuvé ce Traité : que si le Roi de Suede n'y avoit point acquiescé, on ne devoit l'attribuer qu'à son grand éloignement, & aux expressions qu'on y faisoit préjudiciables à sa Souveraineté & à son indépendance.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé en ANGLETERRE de plus considerable depuis le mois dernier.

I. LE Parlement Britannique s'assemb'a le 24. Novembre, conformément à la dernière Ouverture du Parlement.

ment d'An-
gleterre.

niere proclamation de la Reine ; mais il s'ajourna jusqu'au huit du mois de Decembre & ne devoit commencer que la semaine ensuite à travailler pour l'examen des affaires publiques : ce retardement fut attribué à deux causes legitimes ; la premiere c'est que les mauvais tems avoient empêché l'arrivée de la plus grande partie des Députez d'Ecosse & de ceux de plusieurs Provinces d'Angleterre : la seconde c'est que la Reine étoit bien aise de differer la Harangue qu'on fait ordinairement aux deux Chambres, à l'ouverture de chaque Séance, jusqu'au retour des Couriers qu'Elle avoit dépêché dans les Cours étrangères, pour y communiquer les points préliminaires de la Paix, & inviter les Alliez, de concourir avec Sa Majesté Britannique à finir promptement une guerre qui ruinoit l'Angleterre, sans enrichir beaucoup ses Alliez : le public attend cette Harangue avec impatience, pour être éclairci du parti que la Cour d'Angleterre prendra, au cas que l'Empereur persiste à ne vouloir écouter aucune proposition de Paix : mais comme les vents contraires retardent encore l'arrivée des mâles de Londres, le tems limité pour composer cet article ne nous permet pas de les attendre plus longtems : ainsi passons aux autres matieres qui peuvent intéresser le public.

Le Comte
de Gallas
Envoyé
d'Autriche
insulte à la
Souverai-
neté d'An-
gleterre.

II. Quoi que le Trône Imperial ait changé de Maître, la plupart des Ministres de la Maison d'Autriche sont restez en place, ainsi les maximes du Gouvernement de Vienne n'ont point changé : il ne faut donc pas être surpris, si le Comte de Gallas s'est oublié jusqu'au point de ne pas garder plus de mesures avec la Cour

Cour d'Angleterre , que les autres Ministres d'Autriche en gardent dans celles des petits Souverains d'Allemagne & d'Italie : dès que M. Gallas ne put plus ignorer, que la Reine avoit accepté & approuvé les préliminaires de la Paix, (puis qu'un Secrétaire d'Etat lui en donna une copie ,) son zele peut-être un peu trop indiscret le porta à blâmer hautement la Reine & son Conseil ; on l'accuse même de l'avoir fait en termes peu convenables envers une Souveraine, & d'avoir voulu se faufiler avec quelques Mécontents de la Cour Britannique, pour les porter à former une cabale , capable de donner atteinte à la plus grande des prérogatives de la Couronne d'Angleterre , qui est le pouvoir absolu de faire la Paix ou la guerre , sans consulter personne : car les Rois d'Angleterre ne sont pas obligez de demander l'avis de leur Parlement dans ces deux cas ; il est vrai que n'ayant pas l'autorité d'imposer à leur gré sur les peuples , ils sont obligez de demander des subsides au Parlement pour le soutien de la guerre ; mais à l'égard de la Paix , tous ceux qui jusques à présent ont occupé le Trône Britannique , l'ont négociée & concluë de l'avis de leur Conseil & de leur seule autorité ; ensuite ils l'ont communiquée au Parlement lors qu'il s'est assemblé. Si donc la Reine trouve aujourd'hui, qu'il soit avantageux à son peuple , de faire une Paix honorable , par quel droit veut-on subordonner cette Souveraine à des Puissances étrangères , qui n'ont que trop manifesté, qu'ils voudroient que l'Angleterre achevât de s'épuiser d'hommes & d'argent en leur faveur ?

III. Sans entrer dans aucun détail de la conduite

M. de Gal-
las Envoyé
de l'Empe-
reur exilé de
la Cour de
Londres.

duire qu'a rendu M. le Comte de Gallas, parce qu'on auroit de la peine à s'en bien acquitter; sans donner quelque atteinte sur un caractère sacré & respectable, nous dirons seulement que le Sr. Cotterel Maître des ceremonies de la Cour de Londres, s'étant rendu chez ce Comte le 8. Novembre, il lui déclara, que la Reine lui interdisoit l'entrée de sa Cour, à cause de sa mauvaise conduite; qui avoit rendu sa personne désagréable à Sa M. Que si par la suite l'Empereur avoit quelque chose à faire négocier, il pourroit le faire par le canal d'un autre Ministre &c.

Ce Comte parut surpris d'un pareil compliment, il chercha à s'aboucher avec Mr. de St. Jean, Secrétaire d'Etat, ensuite avec le Comte Darmouth, aussi Secrétaire d'Etat, mais l'un & l'autre lui firent répondre par un Commis, que la Reine leur avoit défendu de n'avoir plus aucun commerce avec lui.

La Reine
est applaudie
de vouloir
rétablir la
Paix en
Europe.

IV. Pendant que Mr. de Galles & quelques autres mettoient tout en usage pour rompre ou traverser la négociation de la Paix qui est sur le tapis, on s'aperçût, que la plus illustre, la plus saine & la plus nombreuse partie des peuples de la grande Bretagne, donnoient des loüanges à la Reine sur la résolution qu'elle avoit prise de rétablir le calme dans l'Europe: c'est dans cet esprit qu'un Poëte François a adressé ce Sonnet à Sa M. B.

Quel agreable objet dissipe nos alarmes?
Ton œil, Grande Princesse est tourné vers la
Paix,
Cette fille du Ciel, dont tu fuyois les charmes,

des Princes &c. Janvier 1712. 63
A donc sçu te toucher par d'invincibles traits?
Son étendart paroît malgré l'horreur des ar-
mes,

LOUIS l'expose encore par de nobles projets :
De l'Europe avec lui, tu veux tarir les larmes,
Et rendre à sa beauté, les plus riches attraits.
Qui te refuseroit le haut titre de Reine,
Quand chez toi l'équité le montre Souverain;
Tu merites porter le Sceptre des Stuarts.
Tu fais par là des cœurs une Auguste conquête,
Qui passe infiniment tous les lauriers dont
Mars,
S'est plu, jusqu'à présent, ne couronner ta tête.

V. Le Parlement d'Irlande, fut prorogé le 21. *Parlement*
 Novembre jusqu'au 13. Septembre de l'année *d'Irlande*
 1712. comme la Chambre des Communes s'est *prorogé jus-*
 trouvée composée d'un grand nombre de Pres- *qu'au 13.*
 biteriens; que le relâchement du précédent Mi- *Septembre.*
 nistère y a introduit, (où l'on n'a encore fait
 aucune réforme.) Cette Chambre prit une res-
 solution le 19 Novembre, où l'on découvre
 aisément l'esprit Republicain & celui du Pres-
 biteranisme; en voici la substance. "Resolu
 que quiconque condamnera les Principes de
 la dernière Revolution en 1688 soit par paro-
 les, par écrit ou autrement, est non seule-
 ment ennemi de la Reine, de la constitution
 de l'Eglise, de l'Etat, & de la succession éta-
 blie dans la Maison d'Hannover, mais aussi
 ami du Prétendant."

Cette Doctrine n'est pas universellement
 reçue dans les Isles Britanniques, il en est à peu
 près comme de ce qu'on nomme *Jansenisme*
 dans d'autres Etats : tels sont véritablement

Orthodoxes, qu'on les qualifie ou l'on les soupçonne d'erreur; au contraire, tels sont partisans du *Janfénisme Anglois*, je veux dire des anciennes loix de la fuccellion de la Couronne, qui par politique, & pour fe conformer au tems, paroiffent avoir de l'indignation pour le Prince qu'on n'ofe qualifier que du nom de *Prétendant*, qui de lui-même fignifie beaucoup. Comme ce Prétendant a remis entre les mains de Dieu, toutes fes prétentions à la Couronne, c'eft de lui feul (& de l'équité que la Nation Angloife fait paroître de tems à autre) que ce Prince attendra fa deftinée, s'il vient à furvivre à la Reine fa fœur.

*Differend
de M. de
Savoie
avec la
Cour de
Vienne mis
en arbitra-
ge.*

VI. Mr. le Duc de Savoie ayant remis à l'Arbitrage de la Reine d'Angleterre & des Etats Generaux, fes differends avec la Cour de Vienne, cette Princeffe a ordonné à Mr. Stanian fon Envoyé extraordinaire en Suiffe, de fe rendre à Milan, pour conjointement avec un Député d'Hollande, & les Commiffaires des Cours de Vienne & de Turin, regler ces differends, qui fe reduiront à peu de chofe fi la Paix vient à fe conclure avant l'ouverture de la Campagne; mais la Maifon d'Autriche n'en feroit pas quitte à fi bon marché, fi Son A. R. faifoit une feconde Campagne fur les Frontieres de Dauphiné, pareille à celle de l'année 1711. puis que (fuivant la garantie de l'Auteur du *Mercure Historique d'Hollande*) Charles VI. eft redevable de la Couronne Imperiale, à la Campagne de Mr. le Duc de Savoie, parce qu'il obligea les Maréchaux d'Harcourt & de Bezons, de détacher dix-huit Efcadrons de l'Armée Françoisfe en Alface, pour

des Princes &c. Janvier 1712. 65

pour aller former un petit Camp volant entre Vienne & le Pont de Beauvoisia, conjointement avec les Milices du Païs, pour s'opposer aux courses que les partis Savoyards auroient pû faire en Dauphiné. Cet Auteur, éclairé des lumieres des Prophetes de nôtre tems, prétend que si ces 18. Escadrons étoient restez en Alsace, l'Armée Française auroit été en état de penetrer dans le cœur de l'Empire, & par consequent qu'elle a effarouché le *Saint Esprit*, qui a déterminé Mrs. du College Electoral assemblé à Francfort, de choisir le *Roi Charles* pour Empereur. Cet Oracle, (c'est de l'Auteur du *Mercur* dont je parle) qui n'auroit pas été avoué de l'Ancesse de Balaam, peut avoir été applaudi de quelques Anons du siecle, qui opineront, sans doute, comme lui, que les services que Mr. le Duc de Savoye a rendus à la Maison d'Autriche l'année dernière, meritent une recompense beaucoup plus considerable que celles qu'on lui a données jusques à present.

VII La nuit du 16. au 17. Novembre il y eut une rude Tempête, suivie d'éclairs & de Tonnerres effrayans, qui firent perir plusieurs Bâtimens sur les Côtes d'Angleterre, elle causa de grands desordres dans le Comté de Nottingham, parmi lesquels l'histoire fera mention de celui de l'Eglise Cathedrale de Southwel, sur laquelle le feu du Ciel étant tombé, elle fut reduite en cendres, & les cloches furent fondûes.

*Effet du
Tonnerre &
de la foudre*

VIII. On n'a jamais douté que le parti des Wigs ne mit tout en usage pour rentrer dans le Ministère, afin de continuer de Gouverner l'Etat, & d'accabler la Nation Britannique par des impositions exorbitantes, qui les années dernières ont enrichi les familles qui étoient

*Revolte gé-
nérale en
Angleterre
premeditée
par le parti
des Wigs.*

à la tête de ce parti: comme les mauvais cœurs ne négligent rien pour parvenir à leurs fins, les Chefs de ce parti prétexterent la célébration de la naissance de la Reine Elifabet, qui devoit se faire le 28 Novembre, pour exciter une revolte dans Londres contre la Reine & ses Ministres. Pour y mieux réussir & attirer l'attention de la lie du peuple, on faisoit sous main courir le bruit „ Que S. M. & son Con- „ seil étoient *Papistes*; que les intelligences „ de la Cour avec la France, n'avoient pour „ but que d'établir le *Papisme* en Angleterre, „ où l'on attendoit au premier jour quelques „ Cardinaux & des Jésuites pour prendre l'administration des affaires de la Grande Bretagne: quelque absurde que fût une pareille imposture, on se flatoit que le bas peuple qui se laisse aisément prévenir, sans rien approfondir, donneroit tête baissée dans cette supposition.

Il s'agissoit seulement d'assembler cette populace, sans que les Chefs du parti de la revolte parussent: Pour cet effet on fit fabriquer dans une Maison qui n'étoit point habitée, plusieurs figures grotesques, auxquelles on donna les noms de *Pape*, de *Prétendant*, de *Cardinaux*, de *Jésuites*, de *Capucins*, & d'un *Diable avec toutes ses cornes*.

Ces figures après avoir été promenées dans plusieurs rues de Londres, suivant la distribution qu'on dit qu'une Dame & ses amis en avoient fait, devoient s'arrêter dans les Places publiques lors que tout le peuple auroit été rassemblé, plusieurs personnes masquées devoient se glisser parmi ce tumulte, criant, *point de Prétendant*, *point de Paix*, qui étoit le mot de la revolte; pour mieux attirer ce peuple dans le
parti,

des Princes &c. Janvier 1712. 67

parti, les Masqués devoient jeter quelque poignée d'argent dans les rues, afin de se faire suivre jusques devant les Maisons qu'on vouloit insulter.

Ce complot ayant été découvert par les soins du Comte de Darmouth, Secrétaire d'Etat, on envoya la nuit qui précédoit le jour que la revolte devoit éclater, un Détachement de Grenadiers pour soutenir les Huissiers qui enfoncerent la Porte de la Maison où les figures grotesque étoient en dépôt; on les enleva, & ensuite elles furent brisées dans une chambre près de Withal. Pour plus de précaution, le lendemain les Milices de Londres & de Westminster se trouverent sous les armes, & y resterent pendant trois jours, dispersées dans les differens quartiers des deux Villes: par ce moyen la fête de la Reine Elisabeth se celebra par des feux de joye & par les solemnitez ordinaires, sans aucun tumulte.

IX. Mr. de Marlborough, qui, quelques jours auparavant, avoit rendu compte à la Reine de sa Campagne, étant venu à Londres, & y ayant eu des visites reciproques entre lui & les Ministres, il fut invité de se trouver dans un Conseil qu'on tint le 30. Novembre, pour délibérer sur le sort qu'auroient les figures enlevées, & si l'on feroit la recherche des Auteurs de la revolte préméditée; mais on écrit de Londres du premier Decembre, (qui sont les dernieres Lettres que nous en avons,) que ce Milord ne jugea pas à propos d'entrer dans un pareil examen, & pour cet effet il s'excusa d'assister à ce Conseil.

Mr. Marlborough, son retour en Angleterre.

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & aux PAYS BAS depuis le mois dernier.

Les Conférences de la Paix se tiendront à Utrecht.

I. **U** Trecht, Ville Capitale d'une des sept Provinces Unies, qui composent la Republique d'Hollande, vient d'être choisie par la Reine d'Angleterre, pour la Ville destinée aux Conférences Generales: Cette Princeesse avoit d'abord proposée quatre Villes au Roi T. C. pour l'Assemblée des Plenipotentiaires des Puissances intéressées dans la guerre; qui étoient, Utrecht, Nimegue, Liege & Aix-la-Chapelle. S. M. T. C. par un retour de civilité & de defference, renvoya le choix à la Reine, en lui représentant néanmoins, qu'il ne conviendrait pas d'assembler les Ministres de la Paix dans une Ville occupée par les Troupes, ou subordonnée à des Gouverneurs & Magistrats des Puissances opposées à la Paix, & inclinées à la continuation de la guerre, par quelque intérêt particulier. A cela même Roi témoigna n'avoir aucune repugnance pour une de ces quatre Villes, quoique Liege, ou Aix-la-Chapelle, fussent mieux situées pour la commodité de tous les Princes intéressés à cette Paix.

Le retardement que les Hollandois ont apporté à se déterminer pour accepter les Preliminaires, & faire expedier leurs Passeports, avoient retardé le choix de la Reine d'Angleterre: mais s'étant enfin déterminés à la Conférence, & ayant pour cet effet, envoyé à S.

M.

M. Britannique les Passéports que le Comte de Stafford avoit demandez, l'exclusion a été donnée à Liege & à Aix la Chapelle, parce que les Commissaires de la Cour de Vienne, qui s'y sont empatez de l'Autorité Souveraine, auroient employé tout leur credit, à broüiller cette Negociation; puis que le Prince leur Maître, nommé Empereur, s'est ouvertement déclaré pour la continuation de la guerre. Ce fiant, sans doute, que *ses Vaches à Lait* continueront de lui fournir la crème la plus pure, que puissent produire les gras Pâturages d'Angleterre & d'Hollande. L'ouverture de cette Conference pour procurer la Paix à l'Europe, est fixée au 12. du present mois de Janvier, nous verrons par la suite quel en sera le succes.

II. Pendant que le nouvel Empereur, n'a porté que le nom d'*Archiduc*, ou de *Roi Charles en Catalogne*, ou pour parler plus juste, pendant qu'il a été, (pour ainsi dire) sous la tutelle des Alliez de sa Maison, & comme un Instrument en leurs mains; il a été fort subordonné à leurs volontez: mais sa nomination à la Couronne Imperiale, le rendant libre, il n'a pas attendu le tems de son Couronnement, pour faire éclater aux yeux de toute l'Europe, que son ambition ne se borne pas aux Limites de la Puissance des derniers Empereurs: ce n'est plus cet intérêt de *Cause commune*, qui anime aujourd'hui les Ministres de la Maison d'Autriche; ce n'est plus cet avantage qu'on feignoit que les Anglois & les Hollandois tireroient de la guerre contre la France & l'Espagne, car lorsque les Puissances Maritimes, par les reflexions d'une sage Politique, veulent arrêter le poids de la Balance & la tenir dans un juste équilibre

*Le nouvel
Empereur
Charles VI.
ne veut
point entendre parler
de Paix.*

bre, afin qu'elle ne penche pas trop d'un côté; les Ministres d'Autriche, oubliant les grandes obligations que les Princes de cette Maison ont à la Couronne d'Angleterre, vomissent feu & flamme contre elle de ce qu'elle a osé, sans les consulter, écouter des propositions de Paix, qui ne tendent pas à mettre sur la tête d'un seul Prince, non seulement la Couronne Imperiale, mais encore les vastes Etats de la Maison d'Autriche; les Couronnes de Bohême, d'Hongrie, de Naples, de Sicile, les Duchez de Bavière, de Milan, conjointement avec tout ce qui compose la Monarchie d'Espagne, tant dans l'ancien que le nouveau monde.

Enfin le nouvel Empereur, n'a pas l'humeur aussi pacifique, qu'on l'avoit jugé à sa physionomie; on en verra la preuve par l'extrait de la Lettre ci-jointe que ce Prince écrivit à l'Electeur Palatin, au moment qu'il eut avis, qu'on avoit arrêté des Articles Préliminaires de Paix en Angleterre; il en a écrit de pareilles aux autres Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, pour les exhorter à n'écouter aucunes propositions de Paix: par le stile de cette Lettre on jugera de celui des ordres qu'il donnera, lors qu'il sera couronné Empereur, & qu'il n'aura plus de menagement à garder avec les Princes qui lui seront inférieurs.

Extrait d'une Lettre écrite par Charles d'Autriche élu Roi des Romains futur Empereur, à l'Electeur Palatin son Oncle, datée de Milan le sept Novembre 1711.

DAns l'ample préambule de cette Lettre ce prince dit que lorsque par le succès des

des Princes &c. Janvier 1712. 71

armes des Alliez on avoit sujet d'esperer de réduire les ennemis, il aprenoit que la France avoit fait des propositions de Paix à Londres où non seulement elles ont été écoutées favorablement, mais encote communiquées par un Secretaire d'Etat au Comte de Gallas le 19. Octobre, & proposées en Hollande comme acceptables, avec de fortes instances pour y entrer en negociation: il soutient ensuite que les Alliez ne peuvent & ne doivent point entrer dans aucune negociation de Paix particuliere: après quoi ce Prince declare ainsi ses intentions.

St^e Lett.
sur ce sujet à
l'Electeur
Palatin.

„ Pour ce qui nous regarde, dit-il, Nous
„ esperons qu'on n'entrera dans aucune negociation avec la France, & nous sommes entierement persuadé que vous serez du même sentiment; en sorte que non seulement vous vous opposerez à ces desseins pernicioeux à la Cause commune, suivant votre zele si renommé pour la Patrie, mais aussi que vous employerez fortement votre grand credit; près des autres Electeurs & Etats de l'Empire, & pareillement près des Etats Generaux des Provinces Unies, & des autres Alliez, ainsi que nous vous en prions affectueusement par l'étroite liaison du sang qui est entre nous; afin qu'ils perseverent tous ensemble dans les engagements de l'Alliance, & dans l'union necessaire, pour parvenir à une Paix avantageuse & stable: & qu'on puisse en Angleterre, suivant ce loüable exemple, se desister des pensées qui y sont contraires, & en embrasser de convenables.

„ Cependant nous avons pris une resolution irrevocable, d'essuyer plutôt tout ce qui en
„ pourra

„ pourra arriver, & de faire tous nos efforts
 „ pour le bien de la Cause commune, en expo-
 „ sant même nôtre personne, que de consentir
 „ à l'envoi de quelqu'un de nôtre part, pour
 „ assister à une negociation partielle & ruïneuse
 „ pour nôtre chere Patrie, & pour la liberté
 „ de toute l'Europe, & dont on ne pourroit se
 „ disculper envers nôtre Maison Archiducale.
 „ Nous avons jugé à propos de vous repre-
 „ senter sans délai ce que dessus, comme à
 „ un Electeur & Allié, si particulierement in-
 „ teressé dans cette guerre, afin que vous puis-
 „ siez Nous assister de conseil & d'effet, pour
 „ l'affermissement de la grande Alliance, dont
 „ Nous & nôtre Maison Archiducale, aurons
 „ une reconnoissance éternelle, &c.

III. Nous laissons au public la liberté de
 faire les reflexions convenables à cette *resolu-
 tion irrevocable* du jeune Empereur, qui aime
 mieux d'exposer sa sacrée personne aux risques
 de la guerre, que de consentir seulement d'en-
 voyer des *Plenipotentiaires de sa part aux nego-
 ciations de la Paix*. Le tout, dit il, en vûe du
 bien de la Cause commune, & dans l'esperan-
 ce d'enrichir (l'Allemagne) sa chere Patrie,
 par la continuation de la guerre.

Il y a un endroit de cette Lettre qui merite
 un éclaircissement: c'est les engagements des
 Puissances alliées entre elles, tant pour ce qui
 regarde leurs interêts, que pour les libertez de
 l'Europe: ces deux objets obligerent le feu
 Roi Guillaume III. & les Etats Generaux de
 dresser le Traité de partage du 25. Mars 1700.
 Ces deux Puissances disent dans l'Article se-
 „ cond, que le principal but qu'elles se pro-
 „ posent, est celui de maintenir la tranquillité
 „ generale de l'Europe: par les Articles sui-

„ vans on regla le partage de la Couronne de
„ France , consistant aux Royaumes de Na-
„ ples , Sicile , toutes les Places d'Espagne sur
„ la Côte de Toscane , le Marquisat de Final ,
„ la Province de Guipuscoa ; les Duchez de
„ Lorraine & de Bar , en échange de celui
„ de Milan &c.

„ Le reste des Etats de la Monarchie d'Es-
„ pagne fut adjugé pour partage à l'Archiduc
„ Charles d'Autriche , second fils de l'Empe-
„ reur Leopold qui regnoit alors : mais le Roi
d'Angleterre & les Etats Generaux , sçachant
que *cette liberté de l'Europe* seroit en grand dan-
ger , si le Prince qui seroit sur le Trône Impé-
rial , venoit à être en même-tems Roi d'Es-
pagne , déclarerent expressement par l'Article IX.
de ce Traité , que si l'Archiduc venoit à mou-
„ rir sans enfans , sa succession ou droit de ce
„ partage , ne pourroit jamais être réuni , ni
„ rester à la personne qui sera Empereur ou
„ Roi des Romains , ou qui sera devenu l'un
„ & l'autre ; que cette même portion ne pourra
„ aussi jamais être réunie en la personne du
„ Prince qui sera Roi de France ou Dauphin ,
„ ou qui sera devenu l'un & l'autre.

Quoique ce Traité de partage n'ait pas eu
son effet , tant à cause que l'Empereur Leopold
negligea de l'accepter , que parce que le Te-
stament de Charles II. en disposa autrement ,
le même *but principal des libertez de l'Europe*
subsiste toujours ; sçavoir , *qu'il ne convient pas*
que la Couronne d'Espagne soit sur la tête d'un
Prince qui sera Empereur , ou qui sera Roi de
France.

Ainsi par le Traité d'Alliance entre l'An-
gleterre , la Hollande & la Maison d'Autriche
du

du 7. Septembre 1701. réclamé dans la Lettre du jeune Empereur, il n'est pas porté en nulle manière, que les Alliez soient obligez de continuer la guerre, jusqu'à ce que toute la Monarchie d'Espagne soit sur la tête de l'*Archidus Charles*; encore moins sur celle du Prince qui sera sur le Trône Imperial. Voici les termes de l'engagement des deux Puissances Maritimes avec la Maison d'Autriche, suivant ce qui est porté par l'Article VIII. de ce Traité.

„ La paix ne pourra être conclüe, sans avoir
 „ obtenu pour S. M. I. une satisfaction juste
 „ & raisonnable : & pour le Roi de la Grande
 „ Bretagne & les Etats Generaux, la sureté
 „ des Royaumes, Provinces & Terres de leur
 „ obéissance, Navigation & commerce, ni
 „ sans avoir pris auparavant de justes mesu-
 „ res, pour empêcher que les Royaumes de
 „ France & d'Espagne soient jamais unis sous
 „ un même Empire, ou qu'un seul & même
 „ Roi en devint le Souverain.

Voilà à quoisé sont engagées les Puissances qui forment la grande Alliance : Qu'on jette seulement les yeux sur les Articles Preliminaires de la Paix, * & on verra s'ils se rapportent aux demandes que les Alliez font à la France : la Reine de la grande Bretagne les a jugez assez convenables pour convoquer une assemblée generale, où chacun peut discuter ses droits ; elle les a communiquez à tous ses Alliez, leur en a fait dire ses sentimens par ses Ministres ou par les leurs ; les a invitez de nommer leurs Plenipotentiaires pour se rendre au Congrez : en tout cela la Reine n'a fait que suivre la Loi & l'esprit du Traité d'Alliance ; si par le terme
 de

* Voyez Decemb. 1711. pag. 412.

des Princes &c. Janvier 1712 75
de satisfaction juste & raisonnable , le jeune
Empereur veut unir à ses vastes Etats & à la
Dignité Imperiale , toute la Monarchie d'Es-
pagne , c'est une interpretation qui n'est pas du
goût du Conseil d'Angleterre , ni qui ne con-
vient pas au bien de la cause commune ; ni aux
libertez de l'Europe.

ARTICLE IX.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

*Lettre du Frere Romuald le Muet Religieux
de la Charité de Metz, du 10. Decemb. 1711.*

I. **M**onsieur j'ai peine à n'être pas persua-
dé que le naufrage que Mr. . . . vient
de faire , ne vous donne quelque crainte pour
moi , qui comme lui , me suis embarqué à la
recherche de la Quadrature du Cercle , dont
un de nos derniers submergez nous parle com-
me d'une Mer orageuse , celebre par les nau-
frages d'un nombre presque infini de grands
hommes. Naufrages d'autant plus étonnans,
que ceux qui y étoient le plus exposez , s'ap-
plaudissoient d'être arrivez au port, même dans
le plus fort de l'orage : mais pouvoit-on verita-
blement appeller un port celui dont le sol étoit
si mouvant , quelque solide qu'il leur parût
à l'abord , qu'eux & tout leur pompeux ap-
pareil y ont disparu tout à coup. J'avoue
que j'aurois beaucoup lieu de craindre un pa-
reil sort , si je n'avois pris de bonnes précau-
tions , pour éviter les écueils de cette dange-
reuse route. Pour donc vous tirer d'inquié-
tude . je vais vous dire , Monsieur , quelles

les sont. J'ai constitué moi-même deux grands Vaisseaux. le premier est semblable à un de ces gros Galions ronds à deux Pouts, bien calfaré, il n'a néanmoins qu'un grand Mât, une Vergue, & deux petites Voiles latines au Perroquet, peu de cordage; mais j'y ai attaché un grand esquif presque de la largeur du Vaisseau, & j'ai mis deux petites Chaloupes au fond de Cale, pour s'en servir au besoin. Le second Vaisseau de Ligne comme le premier, mais d'une structure fort différente, est en partie rond & en partie carré, il a pour tous agrès & apparaux une voile à quatre points attachée au grand Mât, & peu de cordage, avec cette flotille pinçant le vent: j'ai passé à voile & à rame, entre Charibde & Scilla sans autre perte que de mon grand Esquif qui y a été tout brisé, mais dont j'ai bientôt scû rassembler les débris; de là doublant le Cap de bonne Esperance, je suis venu contre vent & marée, heureusement surgir au port, chargé de cet ancien Thresor dont l'on cherchoit depuis plus de 2000. ans, la découverte; je veux dire, Monsieur, pour confirmer ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous marquer par ma précédente, que j'ai trouvé au vrai la solution Geometrique du problème de la Quadrature du Cercle, depuis le 15. Octobre 1767. que je pris la liberté d'en informer Mr. l'Abbé Bignon. J'ai réfléchi & medité avec toute l'aplication dont je puis être capable sur les preuves que j'en ai, qui sont si claires & si solides qu'elles m'ont conduit à la solution des problèmes de la Duplication du Cube & de la Trisection de l'Angle dont les preuves sont également naturelles & certaines. J'ose même esperer d'avoir découvert

découvert la vraie science des longitudes. J'en ai résolu plusieurs problèmes où toutes ces preuves, que je puis dire fondées sur l'expérience, ont entre elles tant de suite, de rapport, d'enchaînement, de liaison, de concordance & de justesse, que l'on ne peut nullement douter de leur certitude. Je fais graver des figures pour démontrer plus sensiblement toutes ces vérités que je me prépare de donner dans peu au public, après en avoir auparavant fait l'hommage à celui que tant de siècles ont attendu pour lui être offert, me flatant que les Têtes Couronnées & les Potentats se souviendront efficacement des récompenses magnifiques qu'ils ont attaché à ces découvertes, non point par rapport à moi, qui par l'heureux état que j'ai eu le bonheur d'embrasser, n'en puis jamais avoir besoin, mais pour les pauvres dont j'aurai occasion de soulager la misère. Car voilà les principes des Mathématiques, qui jusques ici étoient restez ensevelis dans leur premier cahos, mis au jour & manifestez. Voilà toutes les difficultés qui avoient paruës les plus insurmontables évanouies désormais, en ne se servant que de la ligne droite & du Cercle, l'on pourra résoudre sans peine les Problèmes de la Quadrature de l'Eclipsé, de la Parabole & de l'Hyperbole, puisqu'il sera facile de réduire ces figures au Cercle, ou à une portion de Cercle, & conséquemment d'en connoître les sommes. Il n'y aura plus de difficulté pour prouver exactement la somme des espaces que renferment les lignes courbes, soit seules, soit avec des lignes droites: plus de doute dans le calcul des surfaces, ni dans la mesure des solides de quelque manière que les

unes & les autres puissent être composées plus d'impossibilité à connoître le vrai rapport d'un arc à sa corde , plus d'embarras en la recherche de ces centres de pesanteur , de percussion & d'oscillation , qui font partie des plus difficiles questions de la Geometrie. En un mot plus d'incertitude dans la resolution de tout ce qui a semblé impossible à résoudre jusques ici , puisque ne se trouvant plus de ligne courbe dont un Geometre ne puisse donner & la rectification & la Quadrature , la Geometrie curviligne est heureusement ramenée à la Geometrie rectiligne. Enfin de ces principes seconds l'on va voir de grandes lumieres se repandre sur les sciences & sur tous les beaux Arts. Au surplus je crois être obligé de vous dire ici que l'Auteur de la Gazette de Bruxelles s'est mépris sur le lieu de ma naissance, qu'il a crû être Château Thieri, quoique vous ayez dit assez distinctement , Monsieur , que j'étois d'Auxere. C'est de cette même Ville que sont Mrs. Richer & Liger , ces deux excellens Esprits qui ont établi leur reputation d'une maniere si éclatante , le premier par son beau Traité de Gnomonique , & le second par des Ouvrages très-utiles sur l'Agriculture. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect , MONSIEUR, votre très-humble & très-obéissant Serviteur , F. ROMUALD LE MUST, Religieux de la Charité.

H. S. A S. E de Baviere a accordé deux Foires annuelles aux Habitans de la Seigneurie de Mersch , à tenir au Village dudit Mersch , qui en est le Chef Lieu ; savoir l'une le 23. Mars , & l'autre trois jours avant la Fête de l'Exaltation de la sainte Croix , qui est le 11. Septembre;

des Princes &c. Janvier 1712. 79
Septembre ; & pour encore une autre Foire
par an à la commune Bourgeoisie de Dikrich
le 4. Octobre.

*Les matieres ce mois ci étant trop abondantes ,
on ne peut dans l'espace & la grosseur ordinaire
de ce Journal inserer le riste de l'Article Lite-
raire ; d'autant plus aussi que le tems limité qu'il
doit paroître , ne le permet pas : nous renvoyons
à le mettre dans celui du mois prochain.*

ARTICLE X.

*Qui contient le Mariage & la Mort des Prin-
ces & autres personnes Illustres.*

I. **I**L y a quelques mois que Mr. de la Moignon de Blanc Mênil, Avocat General au Parlement de Paris épousa Mademoiselle d'Aligre, fille de Messire Erienne d'Aligre, President à Mortier, & de Dame Madelaine Peletier sa premiere femme : trois jours après Mr. le President d'Aligre pere de la nouvelle mariée, épousa en troisièmes nôces Mademoiselle de Bonnelot, fille du ptem et President de la Chambre des Comptes de Roüen, sœur de Mr. le Marquis de Bonnelot, Colonel d'Infanterie, & de Madame la premiere Presidente de Roüen.

Mariages.

Au commencement de Decembre, Mr. le Chevalier de Luxembourg, (qui à l'avenir sera nommé Prince de Tingri) épousa Mademoiselle de Harlay, fille de Mr. de Harlay Conseiller d'Etat, & petire fille du celebre Mr. de Harlay, ci-devant premier President du Parlement de Paris.

II. Madame la Princesse d'Avelino, mere de l'Ambassadeur du nouvel Empereur à Rome,
mourut

Morts.

mourut à Naples au commencement de Novembre dans un âge fort avancé.

Le 11. Novembre , Mr. Bernardin Kadot de Seville , Maréchal de Camp des Armées du Roi . ci-devant Envoyé de France à la Cour de Vienne , mourut âgé de 70. ans.

Messire Henry Felix de Tassy , Evêque de Châlons sur Saone , Prelat d'un merite distingué , mourut dans son Diocèze le 11. Novembre âgé de 72. ans.

Le 26. du même mois Dame Elisabeth de Rouzel , de Medavi de Grancey , fille du feu Maréchal de Grancey , mourut âgée de 58. ans. Elle avoit été Dame d'Atours de la feuë Reine d'Espagne , premiere Epouse du Roi Charles II.

Dame Marie Mignot , veuve de Messire François de l'Hôpital , Maréchal de France , mourut le 30. Novembre dans un âge fort avancé.

F I N,